

# « L'ÉTAT C'EST NOUS »

*Paroles du F.: Geyer au Con-  
vent Maç.: de 1898.*

*(Compte rendu officiel, p. 313.)*

## NOS FRANCS-MAÇONS ACTUELS DÉVOILÉS

*Réponse à un membre du Grand-Orient*

Par UN PATRIOTE



PARIS

MAISON DE LA BONNE PRESSE

5, RUE BAYARD, 5





## *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



**« L'ÉTAT C'EST NOUS »**

**NOS FRANCS-MAÇONS ACTUELS DÉVOILÉS**



**N. B.** — Nous avertissons le lecteur une fois pour toutes que, dans le langage ou jargon des francs-maçons, les abréviations suivantes :

La Fr.·.-Maç.·. ou la Maç.·. signifient : la *Franc-Maçonnerie*;

Le F.·., les FF.·., ou, dans les discours, MM.·. FF.·., signifient : le *Frère*, les *Frères*, *Mes Frères* (1);

Le Gr.·. Or.·. ou le G.·. O.·. veut dire : le *Grand Orient*, ou l'association franc-maçonnique du rite français;

Le F.·. 33<sup>e</sup> signifie le *Frère* ou le franc-maçon du 33<sup>e</sup> degré, le grade maçonnique le plus élevé, etc., etc.

(1) Les francs-maçons s'appellent sans vergogne *frères* comme de simples congréganistes non autorisés.







# PREMIÈRE PARTIE

---

## LES FRANCS-MAÇONS INTOLÉRANTS

---

### I

#### L'OPINION PUBLIQUE ET LES FRANCS-MAÇONS

La Franc-Maçonnerie est, pour le moment, en mauvaise posture.

Plusieurs ligues, la Ligue de la Patrie française, la Ligue plébiscitaire, la Ligue antisémitique..... ont été perquisitionnées, et le Parquet, coup sur coup, les poursuit, les condamne, comme associations illégales en contravention avec le Code pénal et la loi de 1834. L'opinion publique, manifestée par les journaux des nuances les plus diverses, s'étonne qu'une autre association, très en vue — la *Franc-Maçonnerie* — n'ait encore reçu la visite d'aucun magistrat et reste indemne de toute poursuite.

Emu de ces réclamations très naturelles, « un des membres les plus influents du Conseil de

l'Ordre du Grand-Orient de France, et l'un des mieux documentés » s'est fait interviewer par le journal *le Temps*, qui s'empressa de « rapporter impartialement ses intéressantes explications » dans son numéro du 8 mars 1899.

Le *Temps* ne donne pas le nom du membre du Conseil de l'Ordre « des plus influents et des mieux documentés ».

Nous imiterons la discrétion bienveillante du journal. Mais nous tenons cependant à faire savoir que, d'après nos renseignements, le F. : en question serait un homme de loi (1) qui depuis longtemps s'est donné pour objectif spécial de pousser à la destruction de toutes les Congrégations religieuses de France.

Il serait l'auteur, dit-on, de la fameuse *carte* répandue à foison par le G. : O. : et montrant la prétendue *augmentation des biens des Congrégations*. Cette carte, avec le texte qui l'accompagne, fut louée publiquement dans plusieurs *Convents* du Gr. : Or. : comme une étude des plus saisissantes sur les richesses des congrégations et du clergé. Elle fut imprimée et distribuée à toutes les Loges à l'aide des fonds de propagande maçonnique. Quel qu'en soit l'auteur, ce travail, publié sans nom d'imprimeur par crainte des poursuites judiciaires, est un tissu d'odieux et monstrueux mensonges. Pour exciter contre les religieux la populace ignorante, on exagère leurs richesses d'une façon absolument fantaisiste; on ne dit pas

(1) On comprend d'ailleurs que les FF. : aient choisi un homme de loi pour les défendre sur la question *juridique* de la prétendue autorisation de la Franc-Maçonnerie comme association.

que leurs biens servent à instruire, à nourrir, à soigner, par centaines de mille, des enfants, des vieillards, des orphelins, des malades..... On se garde bien de faire savoir que tel banquier juif possède à lui seul cinq ou six fois plus que toutes les Congrégations religieuses de France prises ensemble..... C'est en un mot une campagne littéralement infâme.

Mais voilà que ces ennemis si acharnés de la liberté des autres, ces pourfendeurs des Congrégations religieuses, se trouvent obligés de changer rapidement leur fusil d'épaule, quand quelques journaux, — très indiscrets, — osent venir insinuer que des poursuites ne seraient pas impossibles contre la Franc-Maçonnerie, contre la *Congrégation laïque du Grand-Orient*.

### **Plaidoirie d'un membre du Grand-Orient.**

Au nom de ses FF. :., pour défendre sa chère congrégation laïque, le membre « des plus influents, très documenté » du Conseil de l'Ordre et 33<sup>e</sup>, se mit donc à composer une plaidoirie *pro domo sua*, où il dit en substance :

« Vous parlez de poursuivre la Franc-Maçonnerie; vous n'y pensez pas, c'est insensé!..... Mais la Franc-Maçonnerie est une bonne personne, très inoffensive, très douce, très pacifique, très bienveillante pour tous les hommes et toutes les opinions. Elle se trouve être, et de tout temps, en relations amicales avec les divers gouvernements, quels qu'ils soient. — Elle compte des rois et des princes parmi ses membres et ses protecteurs. — Sans doute, la grande Révolution française de 1789

et même de 1793 (le bloc) fut notre œuvre, et nous nous en glorifions. Evidemment aussi, nous avons eu une influence considérable et déterminante sur tout ce qui s'est fait en France depuis vingt ou trente ans. Les lois scolaire, militaire, celle du divorce, toutes les autres réformes, c'est à nous qu'on les doit..... Cependant, croyez-le bien, nous ne sommes constitués que pour l'étude de la morale universelle, nous sommes une association de haute philosophie pour l'examen des réformes que nécessite le progrès de l'humanité. La pure théorie, l'idéal transcendant, voilà notre domaine.

» Car nous proscrivons toute discussion politique, nous nous tenons à l'écart de toute agitation. Jamais nous ne nous mêlons à la politique *militante*, jamais nous ne présentons un candidat à quelque élection que ce soit.....

» Comment donc, théoriciens, philosophes si doux, si pacifiques, si conciliants, pourrions-nous mériter d'être poursuivis ? D'ailleurs nous sommes légalement autorisés. »

L'illustre membre du Grand-Orient n'a pas mis dans sa harangue le vieux cliché d'autrefois, que la Franc-Maçonnerie n'est qu'une Société de bienfaisance et de secours mutuel. Par un oubli regrettable, cela manque au tableau.

### Réponse.

Nous ne pouvons pas, dans un travail nécessairement très court, réfuter toutes les inexactitudes, les erreurs, les mensonges impudents dont le F. . ., membre du Conseil de l'Ordre, a largement

pimenté ce que le *Temps* appelle « ses intéressantes explications ».

Nous nous contenterons donc de choisir quelques-uns de ses énoncés les plus saillants, et nous en prouverons successivement la fausseté par des témoignages et des documents empruntés le plus souvent aux francs-maçons eux-mêmes (1).

## II

### LES FRANCS-MAÇONS ET LE POUVOIR EN TOUS TEMPS ET TOUS PAYS

L'illustre F. : 33<sup>e</sup> commence par nous prôner les *relations amicales* des Loges avec les gouvernants sous tous les régimes passés, présents, — et futurs sans doute.

« *Sous tous les régimes*, dit gravement notre

(1) Nous avons entre les mains le *Bulletin du Grand-Orient de France* des vingt-cinq dernières années, où se trouvent relatées les délibérations du Conseil de l'Ordre, ainsi que les discussions et travaux des grands *Convents* de chaque année. C'est tout un arsenal; les agissements de la secte y sont authentiquement consignés. — Ces deux dernières années, le titre de *Bulletin* a été changé en celui du *Compte rendu*. « C'est une modification de pure forme..... dit le F. : Dazet au Convent de 1897; nous n'avons pas voulu avoir un journal, être astreints au dépôt. » (*Compte rendu*, p. 114.) Dès lors, sur chacun des fascicules se trouve écrit : *Ce compte rendu n'est pas destiné à être publié*; et il n'est plus déposé à la Bibliothèque nationale. — Les francs-maçons tiennent donc de plus en plus à tramer dans l'ombre. « Eh bien! mes FF. :., à quoi bon vous cacher si vous faites le bien! » (Paroles du franc-maçon F. : Goffin dans son journal *la Franc-Maçonnerie belge*.)

docteur (ce sont ses paroles textuelles), *sous tous les régimes, la Franc-Maçonnerie s'est attiré la sympathie des chefs de l'Etat par la force morale de ses doctrines.* »

Et il donne en preuve le fait qu'un certain nombre de rois et de princes furent et sont protecteurs ou même membres des Loges. Le F. : 33<sup>e</sup> pense aussi sans doute, bien qu'il n'ose trop le dire, par pure modestie, que les francs-maçons méritèrent toujours, par leur conduite et leur loyalisme, la bienveillante sympathie des princes et des rois.

Mettons d'abord en regard de ces assertions pompeuses un certain revers de la médaille que le membre du Conseil de l'Ordre laisse ignorer entièrement : c'est que beaucoup de chefs d'Etat, et non des moins avisés, en monarchie et en république, témoignèrent leur amitié pour les francs-maçons en les proscrivant, les condamnant et fermant leurs Loges. Dans son ouvrage : *Acta luto-morum* ou *chronologie de la Franc-Maçonnerie*, le franc-maçon F. : Thory (1) donne la liste précise et détaillée des interdits, poursuites et condamnations, *au nombre de soixante-dix*, que la Franc-Maçonnerie eut à subir de 1735 à 1814 de la part des gouvernements.

Ce sont là, ce nous semble, des actes d'une sympathie au moins douteuse.

Quant aux princes ou souverains, assez illusionnés et imprudents pour protéger la Franc-

(1) Les *Annales maçonniques* disent que l'illustre F. : Thory a mérité par ses écrits un titre éternel à la reconnaissance de tous les maçons de l'univers.

Maçonnerie ou s'y affilier, voici ce qu'en pense un écrivain dont le membre du Grand-Orient ne récusera pas le témoignage.

### Témoignage de M. Louis Blanc.

Dans son *Histoire de la Révolution française* (ch. III), Louis Blanc, l'historien très connu, franc-maçon lui-même, bien informé par conséquent et plutôt favorable à la secte qu'hostile, s'exprime ainsi :

« Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non ? L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement, de la Franc-Maçonnerie, ce qu'on pouvait montrer sans péril ; et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs où le fond des doctrines ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des Loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais *en ces matières la comédie touche au drame*, et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à *couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.* »

Plus récemment, des francs-maçons d'Italie formulent, dans un langage un peu plus brutal, la même pensée que M. Louis Blanc :

« Le bourgeois a du bon, mais le prince encore davantage. La Haute Vente (1) désire que, sous un prétexte ou un autre, on introduise dans les Loges maçonniques le plus de princes et de riches que l'on pourra..... Flattez tous ces ambitieux..... Faites-en des francs-maçons : ils serviront de glu aux imbéciles, aux intrigants, aux citadins, aux besogneux. Ces pauvres princes feront notre affaire en croyant ne travailler qu'à la leur. C'est une magnifique enseigne. » (Lettre à la vente piémontaise, saisie par la police romaine sous Léon XII.)

Les faits nous montrent, réalisées pour ces « pauvres princes », les paroles de Louis Blanc : « *En ces matières la comédie touche au drame.* »

Oui, les Loges sont ordinairement des foyers de révolte et d'opposition contre le pouvoir, et les bouleversements sociaux les plus sanglants, les plus iniques de ces derniers temps ont été tramés dans le secret des Loges avant d'éclater au grand jour.

### **La grande Révolution et les francs-maçons.**

On connaît la déclaration retentissante faite au Congrès de Vérone, en 1822, par le comte de Haugwitz, alors ministre du roi de Prusse, et qui, pendant longtemps, avait eu la direction supérieure de la Franc-Maçonnerie en Prusse, en Pologne et en Russie. Dans un mémoire, lu au Congrès de Vérone, il dit, au sujet de la Révolution française : « J'acquis la ferme conviction que le drame commencé en 1788 et en 1789, la *Révolution fran-*

1) C'est un des noms des arrière-Loge maçonniques



*caise, le régicide avec toutes ses horreurs, non seulement avait été résolu alors (longtemps à l'avance), mais encore était le résultat des associations et des serments, etc..... Cette conviction me fit prendre la résolution de renoncer absolument à la Maçonnerie (1). »*

D'ailleurs, les francs-maçons modernes se glorifient maintes et maintes fois de l'influence décisive des Loges sur la grande Révolution. C'est chez eux de la monnaie courante. Au Convent de 1890, le F. : Fernand Maurice, un des orateurs les plus écoutés, disait : « N'oublions pas une chose, MM. : FF. :., c'est que la Maç. :. a fait la Révolution de 1789 (2). »

Le F. : Fernand Maurice et les autres ont parfaitement raison. Les francs-maçons avaient préparé la grande Révolution et, quand elle eut lieu,

(1) On trouvera ce document dans CLAUDIO JANNET : *les Sociétés secrètes et la société*, t. II, p. 33. Un Jésuite autrichien célèbre a prononcé à Vienne, pendant le Carême de 1898, les paroles suivantes : « Et ne croyez pas, chers Messieurs, que l'influence de la Franc-Maçonnerie ne s'exerce que contre l'Eglise. Elle n'épargne pas davantage la société civile. En voulez-vous un exemple? Le voici. En 1784, il y eut à Francfort une réunion extraordinaire de la *Grande Loge éclectique*; un des membres mit aux voix la condamnation à mort de Louis XVI, roi de France, et de Gustave, roi de Suède. Cet homme s'appelait Abel. C'était mon grand-père. » Et comme les journaux maconniques, en tête l'organe juif, la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, lui reprochaient son manque de « piété filiale », le prédicateur déclara la semaine suivante qu'il n'avait fait qu'obéir à l'ordre testamentaire de son père, ancien ministre de Bavière, franc-maçon converti, et qu'il réparait ainsi par un *mea culpa* public le mal que celui-ci avait commis.

(2) *Bulletin du G. : O. :.*, 1890, p. 500.

on les retrouva sur les bancs de la Constituante, de la Législative et de la Convention. « Les trois quarts de l'Assemblée nationale appartenaient à la Franc-Maçonnerie, et je ne crois pas que l'on puisse citer *un seul* conventionnel qui ne dût son mandat à sa qualité d'adepte. » (*Révélations d'un Rose-Croix*, 1876, p. 50.) Tous ceux qui ont voté la mort de Louis XVI étaient des francs-maçons.

Nous constatons aussi qu'avant 1789 la Franc-Maçonnerie s'était attiré — sans doute « par la force morale de ses doctrines » — la sympathie de la famille régnante, et Philippe-Égalité fut affilié à la secte, et même grand-maître.

Par retour de gratitude pour ces princes et ces chefs d'Etat, les francs-maçons — ils s'en vantent — provoquèrent les bouleversements qui devaient les renverser. Par un mouvement de sympathie plus grand encore, ils votèrent la mort de Louis XVI.

On pourrait démontrer qu'il est dès lors de tradition dans les Loges d'avoir, surtout en France, à l'égard des chefs d'Etat, des sentiments de bienveillance de ce genre-là — plus ou moins accentués suivant les circonstances. — Il suffit de rappeler les événements plus récents avec les aveux mêmes des francs-maçons.

### **Les révolutions de 1830 et de 1848.**

La comédie de quinze ans sous Charles X se termina, on le sait, par la révolution de juillet 1830, dont les principaux héros furent des francs-maçons. Charles X, retiré à Rambouillet, aurait pu vaincre encore facilement le mouvement insurrectionnel, quand il fut indignement trompé par

trois hauts dignitaires de la Franc-Maçonnerie, le maréchal Maison, MM. de Schonen et Odilon Barrot. On peut voir le récit détaillé de cette trahison dans Louis Blanc : *Histoire de dix ans* (1).

La révolution de février 1848 avait été décrétée et préparée par le grand Convent maçonnique international, tenu à Strasbourg en 1847 (2). Il n'y a donc rien d'étonnant que des francs-maçons, comme Crémieux et Garnier-Pagès, soient à la tête du gouvernement provisoire de Paris.

Une députation du Grand Orient de France vint aussitôt, au nom de tous les Ateliers du rite, faire acte d'adhésion au nouveau pouvoir. La députation fut accueillie et félicitée par les FF. : Crémieux et Garnier-Pagès, *revêtus de leurs insignes maçonniques* (3). C'est ainsi que les francs-maçons se réjouissent ensemble et comme en famille d'avoir détrôné les d'Orléans, qui cependant furent jadis pour eux assez bienveillants.

### Le second Empire et le 4 septembre.

Le second Empire, du moins, qui, d'après le membre du Conseil de l'Ordre, permit aux FF. : d'exister légalement, trouva-t-il en eux des amis, et non des conspirateurs? — Hélas! les enfants de la veuve sont vraiment des monstres d'ingratitude! Ecoutez plutôt ce que dit au Convent de 1890 l'illustre F. : Bordier, orateur de l'assemblée,

(1) T. I<sup>er</sup>, p. 430.

(2) Voir CLAUDIO JANNET, *les Sociétés secrètes et la Société*, II, p. 281.

3 *Ibid.*, t. II, p. 283.

**dans le grand discours de clôture :** « La Maç.°, dans les dernières années qui ont précédé la chute de l'Empire, n'était à vrai dire qu'une sorte de Société secrète s'exerçant sans relâche ni trêve à tenter d'arracher au pouvoir les libertés qu'il ne voulait pas donner à la France.

» Et l'histoire dira *de quelle importance ont été les efforts* de cette poignée d'hommes *pour l'obtention si désirée de notre chère République* (1). »

Ces paroles sont claires et elles expriment la vérité.

Oui, l'histoire dira que le mouvement insurrectionnel du 4 septembre, qui renversa l'Empire, a eu pour auteurs des F.°.-M.°, et que sur onze membres du gouvernement provisoire, installé alors à Paris, dix appartenaient à la secte.

L'histoire dira aussi quelle est, dans tout l'ensemble et depuis des siècles, la nature des relations *amicales et sympathiques* de la Franc-Maçonnerie avec les chefs d'Etat : conspirer contre les gouvernements et les renverser quand ils ne leur plaisent pas : voilà le rôle véritable des Loges et leur œuvre habituelle, en France surtout.

### **Omnipotence actuelle des francs-maçons.**

Ne faut-il pas avouer cependant que le F.°.  
« des mieux informés » a tout à fait raison quand il affirme l'accord parfait, l'entente cordiale entre le *gouvernement actuel* de la France et les francs-

(1) *Bulletin du G.° O.°*, août-septembre 1890, p. 589. Les francs-maçons se vantent donc d'avoir comploté contre le pouvoir établi et d'avoir réussi dans leur attentat.

maçons, qui n'ont « jamais cessé de demander et d'obtenir la protection gouvernementale » ?

Oui, le F. . bien informé dit vrai sur ce point. Il y a accord..... parce que c'est le gouvernement qui obéit à la secte et fait toutes ses volontés. La Franc-Maçonnerie, comme nous l'avons démontré dans d'autres brochures, règne et gouverne en France depuis vingt ans.

Nous n'en redirons pas les preuves trop évidentes. Produisons seulement un argument tout nouveau, une *grande parole* dite au dernier Convent de 1898 par le défenseur du monopole universitaire. Cette parole peint d'une manière vive et originale l'omnipotence présente de la secte en notre pays.

Nous citons textuellement.

« Le F. . Geyer, rapporteur. — Le jour où l'Etat, qui, aujourd'hui, est obligé de faire des concessions pour s'amener des élèves, pourra, dans sa libre indépendance, faire de nouveaux programmes de libre pensée; ce jour-là, le monopole de l'Etat sera laïque... **Comme l'Etat c'est nous**, l'Etat sera républicain, et nous, républicains et maçons, nous *imposerons* ces réformes (1). »

Autrefois, Louis XIV, ayant conscience de sa puissance absolue, disait : « L'Etat, c'est moi. » Les francs-maçons en sont arrivés là maintenant, et ils trouvent tout naturel de déclarer en plein Convent : *L'Etat, c'est nous*.

Peut-être tous les Français ne sont-ils pas d'avis qu'il en soit et qu'il en reste ainsi.

(1) *Compte rendu des travaux de l'assemblée générale*, septembre 1898, p. 313.

### III

## PRÉTENDUE TOLÉRANCE DES FRANCS-MAÇONS

Après avoir dépeint les relations *amicales* de la Franc-Maçonnerie avec les rois, les princes et tous les gouvernants, le dignitaire du G. . O. . de France nous la montre dans une sphère plus élevée, tout aussi amicale, douce et conciliante pour les idées, pour les opinions philosophiques ou religieuses les plus diverses : elle se fait une gloire de leur sourire aimablement, de les accueillir toutes dans un même et fraternel embrassement.

Écoutez plutôt notre oracle :

*« La Franc-Maçonnerie s'adapte à tous les temps et à tous les milieux. Elle n'est pas plus dogmatique dans l'ordre politique que dans l'ordre métaphysique. »*

Comme nous sommes en France et non pas en Amérique ou en Angleterre, il s'agit pour nous spécialement de la Maçonnerie française, et surtout de celle du Grand-Orient qui domine notre malheureux pays.

Eh bien ! comment le F. . 33<sup>e</sup>, qui a fait les serments de son grade, qui, pour être membre du Conseil de l'Ordre, a dû promettre de se faire enterrer civilement, qui depuis longtemps fréquente les Loges, qui a assisté aux derniers Convents et en particulier à celui de 1898, comment peut-il venir nous dire que les francs-maçons du Grand-Orient de France ne sont pas

des dogmatiseurs, mais des tolérants, des conciliants?

Le F. : 33<sup>e</sup> s'imagine donc que les oreilles des naïfs profanes n'entendent absolument aucun écho de ce qui se passe dans les réunions maçonniques, des proclamations libres penseuses, des cris de haine, de persécution, d'intolérance sauvage, qui y sont continuellement à l'ordre du jour?

### Statuts du G. : O. : autrefois.

Jadis, sans doute, on lisait dans les statuts même du G. : O. : la déclaration suivante :

« Elle (la F. :-M. :) regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme et n'exclut personne pour ses croyances. » Mais le Convent de 1885 a voté la suppression de ce paragraphe, qui ne cadrerait plus avec le fanatisme antireligieux devenu à la mode.

### Les FF. : d'aujourd'hui : sectaires haineux.

Dès lors et actuellement plus que jamais — au Conseil de l'Ordre on le sait, — les membres de la Fédération du G. : O. : font profession publique d'un dogmatisme très net et très clair. Ils se proclament eux-mêmes libres penseurs (1) jusqu'à l'athéisme, à l'occasion, et au matérialisme.

(1) « Nous sommes tous républicains et libres penseurs », disait un dignitaire du G. : O. : à un rédacteur du *Matin* (août 1891). « Assurément, nous sommes ici libres penseurs et républicains », disait le F. : Lehugeur au Convent de 1892. (*Bulletin du G. : O. :*, p. 359, etc.).

Ils ont au cœur la haine de toute idée, de tout sentiment religieux et plus encore de l'Église catholique; haine non pas seulement platonique et de pure théorie, mais active, intolérante pour les autres, pratique, légiférante. Cette haine, ils la manifestent toujours et partout avec une âpreté et une violence de véritables forcenés.

« Ils sont en proie, dit M. Copin-Albancelli, jadis un des leurs, au vertige de l'intolérance et du fanatisme (1). »

Ces dispositions indignent parfois même certains francs-maçons plus calmes et plus humains. Voici ce que disait, dès 1885, au Ch.: *Isis Montyon*, le F.: Francolin, nom très connu dans les Loges: « On pousse l'intolérance dans les statuts de l'Orphelinat maçonnique jusqu'à exiger des parents, que la pauvreté force à confier leurs enfants à cet établissement, de s'engager à ne leur laisser pratiquer aucun culte religieux, même dans leur domicile, en dehors de l'école! »

### **Culte de l'athéisme aussi intolérant que le plus intolérant des cultes religieux.**

Le F.: Francolin, après avoir cité d'autres actes de despotisme antireligieux, ajoute: « La Franc-Maçonnerie du Gr.: Or.: de France oublie, à mon sens, les traditions de la Franc-Maçonnerie universelle..... elle va droit au culte de l'athéisme et du matérialisme, culte qui est aussi intolérant que le plus intolérant des cultes religieux. Elle se

(1) *La Franc-Maçonnerie et la Question religieuse*, par M. COPIN-ALBANCELLI.



sépare de plus en plus de la Maçonnerie du monde entier, remplaçant la largeur d'idée et la tolérance fraternelle par le fanatisme de la négation (1). »

C'est l'état d'esprit du Gr. Or. de France, vigoureusement dépeint et flétri par un confrère. Cet état n'a fait que s'accroître ces dernières années. Qu'on en juge par quelques

### Textes et citations :

« Le XIX<sup>e</sup> siècle verra-t-il s'effondrer sous le poids écrasant de la raison déchaînée cet échafaudage de mensonges, de principes grossiers et de théories scandaleuses qu'on appelle l'Eglise catholique? Espérons-le, mes très chers frères. » (*Le F. Chan-tegrain, directeur de l'école primaire supérieure de Maintenon, le 8 avril 1888*) (2).

« Le catholicisme comprend que, dans un avenir peu éloigné, l'institution maçonnique remplacera l'Eglise. Il faut se préparer à ce rôle et accepter le combat. » (*Le F. Victor Jeanvrot, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, au Congrès maçonnique de Nantes, le 25 mars 1885*) (3).

« Le cléricisme (4) est l'ennemi du monde mo-

(1) *Chaîne d'union, Journal de la Maçonnerie universelle, janvier 1886, p. 4.*

(2) *Journal de la Maçonnerie universelle, 1876, p. 172.*

(3) *Compte rendu officiel du Congrès, p. 22.*

(4) *Cléricisme, on ne saurait trop le dire, n'est qu'un terme hypocrite et voilé pour signifier le catholicisme. Nous en avons pour preuve les paroles mêmes d'un franc-maçon de marque qui, ce jour-là, eut un peu de franchise : « La distinction entre le catholicisme et le cléricisme est purement officielle, subtile pour les besoins de la tribune; mais ici, en Loge, disons-le hautement et*

derne; c'est lui qu'il faut terrasser et anéantir. »  
(*Le F. :. Salva, l'oracle alors de la Maçonnerie de Rouen, août 1886*) (1).

### Proclamations de haine et d'intolérance des Convents :

Ce ne sont pas là seulement des sentiments individuels et isolés.

A chacune des assemblées générales de la Maçonnerie française, à chacun des *Convents* du mois de septembre, le cri de guerre contre l'idée religieuse et contre l'Eglise retentit de nouveau, et il est souligné par les applaudissements unanimes des délégués de toutes les Loges de France.

**Au Convent de 1885 : « Les croyances sont une véritable infirmité dans l'esprit de l'homme. »**

Entendez d'abord au Convent de 1885 le F. :. Fernand Faure, un orateur d'un talent remarquable, auquel, pour ce motif, la tâche de faire le discours de clôture fut confiée :

« Je dis, MM. :. TT. :. CC. :. FF. :., que nous devons poursuivre de la façon la plus énergique, la plus constante, dans notre société française, l'élimination de l'influence religieuse..... Je dis que nous devons éliminer l'influence religieuse sous quelque forme qu'elle se présente, même en dehors et au-

pour la vérité, le catholicisme et le cléricisme ne font qu'un. » (Paroles du F. :. Courdaveaux à la Loge *l'Etoile du Nord*, de Lille.)

(1) *Bulletin de la Grande Loge symbolique écossaise*, vol. VII, p. 162.

dessus du cléricalisme. Je vais plus loin; nous devons éliminer toutes les idées métaphysiques, ou, pour mieux dire, toutes les croyances qui, ne relevant pas de la science, de l'observation des faits, de la seule et libre raison, échappent à toute vérification et à toute discussion. *Ces croyances-là sont une véritable infirmité dans l'esprit de l'homme.....* Tout acte de foi en des croyances indémontrées et indémontrables est un acte d'abdication » (*Applaudissements.*) (1).

**La Franc-Maçonnerie**  
**association professionnelle des libres penseurs.**

Puis, après avoir parlé de la propagande à faire contre l'influence religieuse et en faveur de la libre pensée, l'orateur poursuit :

« Eh bien! MM.. FF.., il conviendrait que la F.-M. fût l'association des libres penseurs; il conviendrait que nous fussions, en quelque sorte,

(1) *Bulletin du Grand-Orient de France*, novembre-décembre 1885, p. 706. — On voit, par les paroles du F.. Faure, que les francs-maçons, absolument ignares en ces sortes de matières, ressassent l'idée d'après laquelle *foi et religion sont choses indémontrées et indémontrables.* — Suivant eux, les catholiques admettent tout cela à l'aveugle, en vrais imbéciles. Merci du compliment. — Il est évident que ces FF.., qui se targuent de science, ne connaissent pas même de nom les démonstrations rationnelles de la foi, les traités d'apologétique anciens et modernes écrits par les penseurs et philosophes chrétiens. S'ils y jetaient un coup d'œil, ils pourraient peut-être entrevoir ce qui est la vérité, que les croyants instruits, bien loin, de les abdiquer, usent plus et mieux qu'eux de leur intelligence et de leur liberté.

*leur association professionnelle*, et je pense que, par ce seul fait, ils pourraient acquérir une grande puissance, leurs forces seraient augmentées dans une proportion véritablement incommensurable (1). »

L'impression du discours du F. : Fernand Faure fut votée d'enthousiasme par l'assemblée.

Ce que souhaitait en 1885 le F. : Faure semble s'être parfaitement réalisé les années suivantes et maintenant surtout : la Fédération du G. : O. : est devenue *l'association professionnelle de la libre pensée et de la lutte antireligieuse*.

**Convent de septembre 1891 : « Chimères  
des religions disparues. »**

« Nous avons derrière nous un passé glorieux, nous voyons chaque jour l'idéal de la Maçonnerie se réaliser ; grâce à nos efforts persévérants, nous avons fondé définitivement la République en France ; les grands principes de la liberté civile et de la *libre pensée* pénètrent les esprits dans les pays les plus asservis par la tradition despotique, et nous sentons autour de nous les trônes chanceler. On peut entrevoir le jour où la Fédération maçonnique aura fait de l'Europe une Fédération républicaine à son image..... (*Applaudissements.*) (*Paroles du F. : Thulié, président du Conseil de l'Ordre, maintenant sénateur*) (2).

« Il paraît bon de recommander aux Loges d'aider l'action des groupes de la *libre pensée*. La

(1) *Bulletin du G. : O. :*, 1885, p. 708.

(2) *Bulletin du G. : O. :*, 1891, p. 286.

*Libre pensée française* compte six cents groupes, dont la formation est due pour la plus grande partie à la Franc-Maçonnerie. (Paroles du F. : Bergère, dont le vœu est adopté par l'assemblée (1).

« L'homme se transformera, il chassera de son cerveau la superstition et s'arrachera à l'hystérie cléricale; alors, sans préoccupation d'un avenir hanté par les rêves et les chimères de nos religions disparues, il pourra se donner tout entier à faire le bien, à aimer ses semblables, à mettre son intelligence au service de la science, de la justice et de la liberté... » (Applaudissements prolongés.) (Paroles du F. : Girod, orateur du Convent, discours de clôture) (2).

**Convent de septembre 1892 : « Cléricalisme, éternel ennemi. »**

En 1892, à la séance de clôture, le F. : Doumer, député, président de l'assemblée et appelé depuis à de si hautes fonctions, laisse à ses Frères en guise d'adieu ce cri de haine et de guerre contre l'Eglise catholique :

« Le Grand-Orient perdrait toute action politique si les francs-maçons qui le composent et surtout ceux qui le dirigent ne *faisaient pas résolument face au cléricalisme, notre éternel ennemi* » (3).

(1) *Bulletin du G. : O. :*, août-septembre 1891, p. 602.

(2) *Bulletin du G. : O. :*, 1891, p. 645.

(3) *Compte rendu analytique de l'assemblée générale, 1892*, p. 14.

**Convent de septembre 1895 : « Idéal moral antagoniste à l'idéal moral chrétien. »**

« Notre Ordre possède un idéal moral particulier et spécial qu'il enseigne et prêche dans le monde depuis plus d'un siècle, *un idéal moral antagoniste à l'idéal moral chrétien.* » (*Paroles du F. : Blatin, président du Conseil de l'Ordre*) (1).

Le chef du G. : O. : dit donc très clairement que, depuis un siècle, la Franc-Maçonnerie *dogmatise* bien positivement en fait de morale et prêche une doctrine morale opposée au dogmatisme catholique.

**« Les pratiques religieuses nuisibles au perfectionnement de l'humanité. » Tartuferie des francs-maçons.**

A ce même Convent de 1895, une discussion très curieuse se produisit. La Loge de Paris, *les*

(1) *Bulletin du G. : O. :*, 1895, p. 188. — Déjà, au Convent de 1892, le F. : Blatin avait parlé de « cet idéal moral » maçonnique et avait proféré contre la morale catholique des blasphèmes qu'on nous pardonnera de citer : « La Fr. : - Maç. : , en effet, MM. FF. : , possède une morale d'une nature particulière..... qui est nettement l'antagoniste de la morale catholique, car elle exalte ce que le catholicisme condamne et elle condamne ce qu'exalte le catholicisme. (*Bravos.*) Pendant quinze siècles, le catholicisme, au nom de sa morale, a prêché l'inégalité des conditions, le mépris des intérêts terrestres, l'indifférence à la santé du corps, la perpétuité de la misère, l'exaltation de la fainéantise, il a transformé la saleté en vertu. (*Applaudissements prolongés.*)..... Il faut que l'on sache bien que rien n'est si antagoniste de la morale chrétienne que la morale altruiste, que la morale qui sort de nos temples. » (*Bulletin du G. : O. :*, 1892, p. 520.)

*Amis triomphants*, dans un accès de sincérité et de franchise, proposa à l'article I<sup>er</sup>, § 3, de la Constitution maçonnique, qui se termine par ces mots : « Elle (la Fr.:.-M.:) se refuse à toute affirmation dogmatique » cette addition : *et considère les pratiques religieuses comme nuisibles au perfectionnement intellectuel et moral de l'humanité*. L'adjonction sent bien un peu le dogmatisme, mais puisqu'elle exprime le sentiment général des FF.: français, pourquoi ne pas le dire dans la Constitution ? — Aussi le vœu fut-il adopté par le Congrès des Loges parisiennes et proposé au Convent de 1895.

Quelle fut la réponse de celui-ci ? Réponse originale. Il repoussa l'adjonction comme *inutile et dangereuse*. — *Inutile* : « Je vous assure que ce n'est pas la peine de faire une réimpression de la Constitution pour y insérer cette addition. Nous tous, fr.:.-maç.:., nous reconnaissons les pratiques religieuses comme nuisibles au perfectionnement intellectuel et moral de l'humanité (1). »

*Dangereuse* : « Il ne faut pas oublier, MM.: FF.:., qu'il est plus facile de faire de la Franc-Maç.:. à Paris qu'en province..... Nous pouvons, nous, fr.:.-maç.:. de province, *travailler* et nous faire les apôtres des idées républicaines et anticléricales ; mais il est *dangereux d'inscrire dans notre Constitution que nous proscrivons toute idée religieuse*. »

« De plus, ajoute le F.: Bidon, le jour où vous aurez adopté ce vœu et où il fera partie de la Constitution, les *relations extérieures* que la Maç.:.

(1) *Bulletin du G.: O.:.*, août-septembre 1895, p. 310.

française entretient avec certains GG.°. OO.°. seront absolument supprimées..... ce qui nous reste comme relations disparaîtra le jour où nous viendrons officiellement dans notre Constitution nous proclamer des athées (1). »

Ce qui signifie en bon français : Nous sommes vraiment antireligieux et athées, mais ne le disons pas trop haut ; cachons notre drapeau pour ne pas effrayer les profanes de France et les francs-maçons de l'étranger !

Chez d'autres, les FF.°. appelleraient cette manière d'agir du vil opportunisme et de la tartuferie.

**Au Convent de 1898 : « Œuvre de dépression intellectuelle que poursuit l'Eglise..... empreinte atrophiante des dogmes catholiques. »**

Avouons cependant que, dans ces derniers temps, la violence prenant le dessus, ils craignent moins de se montrer ce qu'ils sont et de déclarer ouvertement la guerre, en pleine assemblée générale de la Franc-Maçonnerie, non seulement au vague cléricalisme, mais à l'Eglise catholique elle-même, nettement désignée par son nom.

Au Convent de septembre dernier 1898, déchirant de plus en plus tous les voiles, et rejetant toute possibilité d'équivoque, le F.°. Bourceret, 33<sup>e</sup>, membre du Conseil de l'Ordre, dans le discours solennel de clôture, dénonce violemment, insulte, flétrit et l'Eglise et les dogmes catholiques. Voici quelques-unes de ses paroles qui méritent d'être citées :

(1) *Bulletin du G.°. O.°.*, août-septembre 1895, p. 311.



« Il n'y a pas et il ne peut pas y avoir un seul maçon qui n'ait appris dans sa Loge à se prémunir contre l'*œuvre de dépression intellectuelle* que poursuit l'Eglise dans la société, et cela depuis quinze siècles, et qui ne sache à quels dangers on expose les cerveaux à qui l'on inflige l'*empreinte atrophiante des dogmes catholiques*. (*Vifs applaudissements.*)

» C'est dans la Maçonnerie seule que la vieille doctrine républicaine a été maintenue dans toute sa pureté..... Dans tous les autres milieux, l'*esprit républicain n'est point adéquat à l'esprit anticlérical*. Dans la Franc-Maçonnerie, au contraire — et l'on ne saurait trop le répéter, — le vieil esprit républicain est une et même chose avec l'esprit anticlérical.

» A l'œuvre donc, mes FF. ., courageusement et plus étroitement unis que jamais pour préparer et consommer la ruine irrémédiable, définitive jdu cléricalisme et de toutes les réactions dont il est le symbole détesté. » (*Applaudissements prolongés*) (1).

Le discours du F. . Bourceret a été interrompu souvent par les « tonnerres d'applaudissements » des trois cent cinquante FF. . délégués de toute la Maçonnerie française, et l'assemblée vota par acclamation l'impression du discours et son envoi à toutes les Loges.

On voit à quel degré de mansuétude et de *tolérance* sont arrivés maintenant les FF. . et adeptes du Grand-Orient.

(1) *Compte rendu*, 19 au 24 septembre, p. 420 et 425.

## IV

### HAINES ET INTOLÉRANCE « LÉGIFÉRANTE » DES FRANCS-MAÇONS

Les citations que nous avons faites suffisent à prouver que les francs-maçons de la Fédération du Gr.°. Or.°. de France sont des dogmatisants, des sectaires haineux, des libres penseurs intolérants et impies, dont le but, la suprême ambition est de détruire l'Église catholique et toute religion, regardées par eux comme des fléaux de l'humanité et des folies, afin d'arriver à mettre en leur place leurs dogmes à eux : la libre pensée et l'athéisme maçonniques.

Mais les FF.°. de la rue Cadet ne se contentent pas, pour répandre leurs théories, de la propagande vulgaire par la presse et la parole; la douce et persuasive éloquence ne leur suffit aucunement. Leur haine antireligieuse tend à être bien autrement active, efficace, pratique, et, sous son impulsion, ils en sont venus à porter l'intolérance pour autrui jusqu'à ses dernières limites. C'est que leur haine, comme ils sont au pouvoir, a pu devenir **légiférante**, et, par là même, despotique, cruelle, visant à faire de plus en plus un monceau de ruines de toutes les œuvres, associations, institutions qui ne cadrent pas avec leurs idées.

Nous avons déjà démontré dans d'autres brochures (1) la thèse tristement vraie de leurs

(1) *La Franc-Maçonnerie et le Panama*, par UN PATRIOTE, 6<sup>e</sup> édition, 0 fr. 15. — *Le Complot franc-maçonnique*, par

méfais législatifs. Nous ne pouvons ici que la résumer rapidement et la compléter sur certains points plus actuels.

Les différentes lois et mesures importantes votées ou décrétées en France depuis vingt ans ont été forgées dans les Loges et imposées par elles au pays. Les francs-maçons eux-mêmes l'avouent et s'en glorifient. Or, il suffit d'énumérer la longue suite de ces lois pour saisir toujours et partout leur inspiration et leur but antireligieux.

Nous avons vu l'**athéisme officiel** introduit, la loi du dimanche abolie, les prières publiques supprimées.

Nous avons vu l'**enseignement laïcisé** : plus de religion à l'école, même pour les petits enfants ; plus de catéchisme, plus de maitresses ou de maitres religieux ; l'enseignement public interdit à des milliers de Frères et de Sœurs comme à des repris de justice ; les lycées de filles établis sous l'impulsion du franc-maçon juif Camille Sée.....

Nous avons vu l'*aumônerie militaire* détruite, le *divorce* rétabli, les Sœurs chassées des hôpitaux.

Nous avons vu, en 1880, *dix mille religieux expulsés* par la force brutale, des centaines de chapelles fermées, les FF. . Ferry, Cazot, Lepère, Grévy, exécutant les ordres de la secte.

Nous avons vu la **persécution contre le clergé**, le Concordat devenant une arme de combat, les *traitements* des curés arbitrairement *supprimés*, la *caserne imposée* aux séminaristes et

même aux prêtres, la promiscuité des cimetières décrétée, les *enterrements civils favorisés*, les *processions prohibées*..... le budget du culte catholique réduit de plus en plus.

Nous avons vu le *service militaire* de trois ans imposé à tous les religieux enseignants, missionnaires, hospitaliers..... des *impôts iniques* décrétés contre les Congrégations pour les ruiner en attendant qu'on puisse les détruire.

Voilà, indiquée dans ses grandes lignes durant ces vingt dernières années, l'œuvre de la haine antireligieuse des FF. ., haine devenue **légiférante**.

C'est déjà d'une violence et d'une tyrannie étrange de la part de gens qui se disent modérés, tolérants, respectueux de toutes les libertés et de toutes les convictions.

## V

### DESPOTISME DES FRANCS-MAÇONS

Cependant, tout cela ne semble rien encore en comparaison, non pas de la haine, mais de la fureur antireligieuse qui anime les francs-maçons maintenant, et des projets de lois qu'ils viennent d'élaborer ces derniers temps et qu'ils veulent faire voter au plus tôt par le Parlement. C'est, pour tout homme sensé qui y réfléchit, du *despotisme* et du *vandalisme* (1).

(1) Le dernier Convent de 1898 (dont nous avons le compte rendu sous les yeux) rappelle, par le langage violent, haineux, brutal de ses orateurs, les plus beaux jours du club des Jacobins et de la Convention.

**« Le lycée, l'école laïque pour vos enfants, ou la révocation! »**

N'est-ce pas du *despotisme*, en effet, que leur projet relatif aux fonctionnaires de l'Etat? Les FF. . veulent qu'on arrive à dire à tous les fonctionnaires, aux plus élevés jusqu'aux plus humbles: « Le lycée, l'école laïque pour vos enfants, ou la révocation! » Ce projet de loi a été voté à l'unanimité par le Convent de 1891, puis rappelé souvent dans la suite avec insistance, et encore en 1898. Il est contraire à la liberté de conscience la plus essentielle..... Le fonctionnaire chrétien, qui croit et sait que le lycée sera pour son enfant la ruine de la foi et des mœurs, se trouvera donc forcé, ou de sacrifier son enfant, ou de mourir de faim..... Ainsi le demande la Franc-Maçonnerie au nom de la liberté.

**« Le lycée, l'école laïque, au moins pendant vos dernières années d'étude, ou bien point de diplôme, point de carrière pour vous! »**

N'est-ce pas du *despotisme* plus violent encore et plus étendu, que le projet des francs-maçons relatif aux candidats et aux examens? Ils veulent qu'on dise un jour à tous les candidats aux grandes écoles de l'Etat, aux fonctions publiques ou même aux plus simples diplômes: « Le lycée, l'école laïque, au moins pendant vos dernières années d'étude, ou bien point de place, point de diplôme, point de carrière pour vous! »

Ce projet de loi, appelé vœu Pochon, a été voté au Convent de 1891 et repris ensuite chaque année jusqu'à ce qu'il fût présenté à la Chambre.

Il est contraire à tous les principes de liberté, de justice, d'égalité proclamés en 1789, puisqu'on décrète que, d'avoir fait ses études dans une école libre, ce sera à jamais pour des citoyens français une tare, une marque de déchéance et d'incapacité.

**Pourquoi tout cela ? « L'instruction religieuse doit disparaître de la France. »**

Mais, entendez la réponse péremptoire du défenseur de ce projet de loi au Convent de 1891. Il adjure éloquemment ses FF. de le voter : « Vous avez toujours été à l'avant-garde de la démocratie, vous avez toujours servi de guide à nos législateurs. Eh bien ! *indiquez-leur par votre vote que l'instruction religieuse doit disparaître de la France* (1). » Ce mot dit tout, c'est là le but que l'on poursuit, et, pour l'atteindre, il est permis de fouler aux pieds tous les droits et toutes les libertés.

**Pourquoi surtout veut-on forcer les jeunes Français « à passer leurs dernières années d'études dans les lycées de l'Etat » ? — Afin de tuer la foi en eux et d'en faire des libres penseurs.**

*Le Congrès des Loges parisiennes* de juillet 1898 précise encore les choses et nous marque pourquoi les sectaires tiennent tant à ce que les *dernières années d'étude*, rhétorique et philosophie (le Convent de 1891 dit au moins les deux dernières années), soient passées par les élèves dans les lycées de l'Etat

(1) *Bulletin du G. : O. :*, août-septembre 1891, p. 474.

et jamais dans les collèges catholiques. Sans doute, c'est pour découronner ceux-ci; mais il y a une autre raison odieusement antireligieuse.

« Le Congrès des Loges parisiennes émet le vœu que la fréquentation pendant une année d'une *classe de philosophie*, classe où les jeunes Français reçoivent une éducation démocratique et *libératrice de leur cœur et de leur esprit*, soit exigée de tous les fonctionnaires et de tous les futurs officiers (1). »

On espère donc que, grâce aux dernières années passées forcément au lycée, et spécialement par l'enseignement philosophique donné alors aux jeunes gens, on arrivera à *émanciper leur cœur et leur esprit*, à tuer en eux la foi et les vertus chrétiennes, et à en faire des libres penseurs à l'image des francs-maçons du Grand-Orient. C'est de la haine antireligieuse, c'est aussi du prosélytisme libre penseur introduit dans l'éducation, non plus hypocritement seulement, mais ouvertement.

On veut en arriver là. « Le fanatisme de la négation », suivant l'expression du F.·. Francolin, y pousse les francs-maçons du Gr.·. Or.·.

## VI

### VANDALISME DES FRANCS-MAÇONS

Toutefois, au Convent de 1898, on ne se contente pas encore de ces mesures despotiques. Des projets de plus en plus violents y sont à l'ordre

(1) *Compte rendu* du Congrès, p. 26.

du jour. Ce n'est plus seulement de l'intolérance et de la tyrannie, c'est du *vandalisme*.

A la séance du 23 septembre 1898, vint en discussion, au grand Convent maçonnique de la rue Cadet, la proposition ayant trait à l'*abrogation de la loi Falloux* et au *monopole de l'enseignement par l'Etat*.

Ces projets de loi ont d'ailleurs déjà été déposés au Parlement par des mandataires du Gr.: Or.:

### **Monopole: accumulation de ruines.**

Il s'agit donc tout simplement, ainsi le veulent les doux enfants de la veuve, de détruire d'un trait de plume des milliers d'établissements libres et d'écoles où, sur toute la surface du pays, sont donnés à une grande partie de la jeunesse française l'enseignement supérieur, secondaire, primaire; où des enfants, des jeunes gens, des jeunes filles, par centaines de mille, reçoivent une éducation que leurs parents choisissent parce qu'ils en ont le droit et qu'elle leur convient. Cependant, tout cela doit être démoli, détruit, anéanti; tout cela doit disparaître pour toujours; les droits, les intérêts, les œuvres de millions de citoyens français doivent être immolés, foulés aux pieds.....

**Pourquoi? — Fureur antireligieuse.....**

**« l'éternel ennemi ».**

Le rapporteur de la Commission des vœux au Convent de 1898 va vous dire pourquoi:

« Ce n'est un secret pour personne que l'enseignement libre est aujourd'hui complètement aux





voté la suppression depuis des années coup sur coup. Voici la motion adoptée par le Convent de septembre 1891 : « Le Convent, par une décision solennelle..... invite les FF.:. faisant partie du Parlement à mettre *le gouvernement en demeure* d'appliquer la loi de 1792 qui n'est pas abrogée, et interdit d'une façon absolue toutes les Congrégations d'hommes et de femmes. » Le gouvernement obéit actuellement à cette injonction, et la loi sur les associations qui s'élabore atteindra le but voulu par les Loges.

### **Les détruire : vandalisme brutal et insensé.**

Ici, remarquons encore les desseins de *vandalisme* brutal et sauvage que poursuivent les FF.:., réputés cependant si doux et si tolérants.

Ils demandent la suppression absolue de *toutes les Congrégations d'hommes et de femmes*.

Ce seront donc des centaines, des milliers de maisons religieuses qui devront être supprimées et détruites.

Il en est cependant, sur le nombre, qui ne font certainement de mal à personne : les Carmélites, les Clarisses, les Chartreux. Ils en est d'autres qui, aux yeux de tout homme doué de cœur et de bon sens, font du bien : les Petites-Sœurs des Pauvres, les Filles de la Charité, les Frères de Saint-Jean de Dieu. Des malades, des vieillards, des orphelins, par centaines de mille, sont dans ces maisons religieuses soignés, nourris, veillés. Un grand nombre de ces Congréganistes se dévouent avec quelque succès au rude labeur de l'enseignement ; d'autres vont, comme missionnaires, porter la civilisation .

chrétienne et soutenir l'influence française au loin, dans le monde entier. Eh bien ! tout cela devra disparaître. L'éducation surtout devra être absolument interdite même à « tout individu *ayant* appartenu ou *ayant été* affilié à une Congrégation religieuse quelconque » (1). Ainsi le décréta le Convent de 1898.

**Pourquoi ces procédés violents, ces attentats, sont-ils permis contre les religieux ? — C'est qu'il s'agit « d'êtres ânonnants, antisociaux, antihumains ! »**

Pourquoi donc cet ostracisme et ces procédés violents contre toute une catégorie de citoyens français ? Pourquoi, d'une manière générale, tout est-il permis en fait d'attentat, de confiscation ou de destruction dès qu'il s'agit des Congrégations religieuses ?..... Le F. . Geyer, rapporteur de la Commission des vœux au Convent de 1898, va vous le dire. Son langage mérite d'être cité et marque bien *l'état mental* des francs-maçons du Gr. . Or. .

« Nous ne comprenons pas qu'on vienne nous dire que nous attentons à la liberté des Sociétés et des Congrégations religieuses en leur interdisant l'éducation de la jeunesse. *Il ne saurait, à notre avis, être question de liberté pour des êtres mutilés et ânonnants* que la nature ni la société ne saurait reconnaître. Ces hommes et ces femmes se sont volontairement placés en dehors de la société. Ils ont volontairement tué en eux la nature;

(1) *Compte rendu*, 19 au 24 septembre 1898, p. 312.

*il ne saurait être question pour eux de lois sociales et naturelles.* Il ne saurait être question de respecter en eux une liberté qu'ils ont aliénée au profit d'une collectivité, laquelle n'a d'autre but que d'étouffer toutes les libertés ou de les faire servir à sa domination.

» Et puis, quelles garanties ces êtres antisociaux et antihumains peuvent-ils fournir (1).....? »

Ainsi, *il ne saurait être question pour eux de lois sociales et naturelles*, les religieux sont des *êtres anonnants, antisociaux, antihumains.....* comme par exemple saint Thomas d'Aquin, la Sœur Rosalie, le P. Lacordaire, le P. de Ravignan!.....

Est-ce là le langage d'un habitant de Charenton ou d'un exalté isolé, prêchant dans le désert? Non ; c'est le langage, ce sont les idées habituellement reçues et applaudies par les FF. du Gr. Or.

**Les traits caractéristiques de l'esprit maçonnique actuel, d'après M. Jules Lemaitre, de l'Académie française.**

Aussi comprend-on facilement que des hommes, qui cependant ne sont point cléricaux du tout, en soient révoltés. Voici comment M. Jules Lemaitre, de l'Académie française, caractérise ce qu'il appelle *l'esprit maçonnique* actuel :

« Outrages, déni de justice, proscription, mise hors la loi, tout y est. Voilà comment 36 millions de Français qui appartiennent nominale-ment et sans protestation à l'Eglise catholique,

(1) *Ibid.*, p. 304.

et 10 ou 12 millions qui en observent partiellement ou totalement les pratiques, sont traités par un groupe de 18 000 citoyens (c'est le chiffre approximatif des sectateurs du Grand-Orient), dont on ne saurait dire que la moyenne intellectuelle ou la moyenne morale soit supérieure à celle du reste du pays (je m'exprime, comme on voit, avec la plus grande modération).

» L'état d'esprit maçonnique, c'est le fanatisme dans toute sa pureté. Le fanatisme consiste à haïr un homme, non pour le mal qu'il nous fait, mais parce que, comme dit Mardoche, « nous n'avons pas le cerveau fait de même ». Il consiste, par suite, à haïr sans distinction et sans examen des collectivités dont les membres ont ceci de commun qu'ils pensent autrement que nous.....

» Je vois que des millions de braves gens et de simples femmes, et bon nombre d'hommes, d'intelligence peut-être aussi distinguée que tels ou tels Vénérables, croient à certains dogmes : péché originel, Incarnation, Rédemption, etc. Cela forme une explication du monde et de la vie, suprascientifique par définition, c'est entendu, mais qui, assurément, a sa beauté morale et sa beauté émotive. En quoi cela est-il haïssable ? ou, pour mieux dire, en quoi cette conception de l'univers rend-elle haïssables *a priori* ceux qui la portent en eux ?

» Et si, de cette conception, découlent pour eux des règles de conduite qui les aident à être bons ou moins mauvais et à supporter la vie — et cela quand nous ne pourrions leur offrir à la place que des théories « scientifiques » confuses et branlantes, et sur lesquelles, à coup sûr, ne saurait se fonder une obligation morale, — *irons-nous les*

*haïr et voudrons-nous les rayer du nombre des citoyens, uniquement parce que l'explication du monde acceptée par eux, et qui les fortifie et les console, renferme une part d'indémontrable et de « surnaturel? »*

» Je vous avoue que ce sentiment me passe.

» ..... L'esprit maçonnique aspire à la tyrannie..... nous n'acceptons pas la tyrannie des Fils de la Veuve. Elle deviendrait atroce s'ils pouvaient tout ce qu'ils veulent (1). »

(1) Dans l'*Echo de Paris* du lundi 20 mars 1899. — Comme conclusion naturelle de sa vaillante campagne contre la Franc-Maçonnerie, M. Jules Lemaître a lancé une *pétition* dont nous donnons ici le texte :

« Les soussignés,

» Considérant que les Sociétés secrètes sont interdites par la loi ;

» Que l'association dite Franc-Maçonnerie est, en fait, par ses statuts, et de son propre aveu, une Société secrète ;

» Que ce caractère secret, délictueux en lui-même, emprunte une gravité particulière à ce fait que la Franc-Maçonnerie affecte de donner des ordres au gouvernement, d'imposer aux législateurs le vote de projets de loi élaborés par elle, et que son dessein paraît être l'accaparement des pouvoirs publics ;

» Qu'elle entretient avec les Francs-Maçonneries étrangères des relations occultes, et, à ce seul titre, suspectes ;

» Que la loi doit être égale pour tous ;

» Que la conscience publique ne saurait admettre qu'une Société politique et secrète bénéficie d'un régime de tolérance, alors que la loi est appliquée à des associations qui agissent à ciel ouvert,

» Prient respectueusement M. le garde des Sceaux, ministre de la Justice, de sanctionner le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, en appliquant aux membres de la Société secrète dite Franc-Maçonnerie l'article 13 du décret-loi des 28 juillet et 2 août 1848, maintenu par la loi du 30 juin 1881. »

On trouve des feuilles de pétition chez M. Alain Leret, 21, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris.

Voilà ce que pense l'académicien, M. Jules Lemaître, de l'état d'esprit actuel des francs-maçons du Grand-Orient et *de leur tolérance*.

Tout observateur impartial et bien renseigné reconnaîtra la vérité, la justesse et le bon sens de ses appréciations.







## DEUXIÈME PARTIE

---

### LES FRANCS-MAÇONS POLITICIENS

---

Nous avons dit dans la première partie ce qu'il faut penser de *l'esprit de tolérance* des francs-maçons.

Nous arrivons maintenant à une autre assertion du défenseur des FF. :., du membre du Conseil de l'Ordre de la Fédération du Grand-Orient.

**« Nous proscrivons  
toute discussion politique. »**

Les francs-maçons, à ce qu'il paraît, ne font *point de politique*, mais point du tout, absolument point, jamais l'ombre du plus petit soupçon de politique.....

Ecoutez: « *D'ailleurs, ce sont les paroles textuelles de notre très doux et très pacifique F. :. 33<sup>e</sup>, d'ailleurs, nous proscrivons toute discussion politique et nous nous tenons à l'écart de toute agitation.....*

*Nous sommes constitués pour l'étude de la morale universelle tels que des philosophes et non tels que des politiciens..... Jamais nous ne nous mêlons de politique militante, jamais nous ne présentons, par exemple, un candidat à quelque élection que ce soit, et nous bornons notre rôle à l'élaboration des doctrines » (1).*

Voilà les affirmations solennelles du F. : 33<sup>e</sup>.

« **Mentez, mentez** » (VOLTAIRE).

Pour les proférer, le membre du Conseil de l'Ordre, bien renseigné sur ce que font ses FF. :., a dû d'abord se rappeler à nouveau les paroles de Voltaire : Mentez, mentez, mentez effrontément. Mais pour oser livrer au public ces affirmations, il lui a fallu une impudence vraiment colossale, et il doit s'imaginer que les Français, auxquels il conte de telles énormités, sont tous aveugles ou imbéciles à un degré invraisemblable.

Les francs-maçons, point de politique ! point de politique militante ! point d'action électorale ! mais c'est trop manifeste, ils ne font que cela et avec acharnement.

Nous pourrions le prouver par des centaines de textes, de faits, de documents puisés aux sources maçonniques les plus sûres et les plus authentiques. Nous n'avons que l'embarras du choix.

(1) Voir la communication faite au journal *le Temps* (8 mars) par « l'un des membres les plus influents du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France et l'un des mieux documentés ».

I

LES FRANCS-MAÇONS POLITICIENS  
PREUVES : LEURS AVEUX EN LOGE

Autrefois, sous la royauté et sous l'empire, la Franc-Maçonnerie se donnait comme une simple Société de bienfaisance, et elle montrait à tous, écrite dans ses statuts, la défense expresse de s'occuper dans les Loges de politique et de religion.

**« La Franc-Maçonnerie est une institution politique. »**

Mais peu à peu, sous la République, elle démasque ses batteries. Déjà, au Convent de 1881, le F. : Bélat, maire de Valence, dans le discours de clôture, après certains raisonnements un peu subtils et certaines circonlocutions, avait fini par déclarer : « Oui, il est exact de dire que la Franc-Maçonnerie est une institution politique, et c'est son honneur que de mériter une pareille qualification » (1).

En 1884, la Grande Loge symbolique écossaise prit une décision qui marque de sa part un progrès d'action politique ou plutôt de franchise. A la séance plénière du 12 avril 1884, la Commission d'initiative, présidée par le F. : Mesureur, député de Paris, ayant proposé « de supprimer comme inutile le paragraphe de la Constitution par lequel la Grande Loge s'interdit toute discussion politique », la proposition fut adoptée à l'unanimité (2).

(1) *Bulletin du G. : O. :*, septembre et octobre 1881, p. 356.

(2) *Bulletin de la Grande Loge symbolique écossaise*, vol. VII, p. 35.

Plus tard, au Convent de 1886, on se gêne de moins en moins. Le F. : Orateur, dans le discours du banquet final, en vient jusqu'à exalter et chanter, pour ainsi dire, l'action politique de la Franc-Maçonnerie, en se moquant agréablement des niais qui prenaient au sérieux les prohibitions inscrites autrefois dans la Constitution maçonnique. Écoutez les paroles du F. : Gonnard ; elles sont instructives :

**« Ce que nous avons mission de faire uniquement.. la politique notre rôle, notre objectif avoué. »**

« Il fut, un moment, non pas de règle, mais de formalisme, de déclarer que la Maç. : ne s'occupait ni de religion ni de politique. Était-ce de l'hypocrisie ? Je ne le dirais pas. C'était sous l'impression des lois et de la police *que nous étions obligés de dissimuler ce que nous tous avons mission de faire ou plutôt de faire uniquement..... (Bravos.)*

» Oui ! nous faisons de la politique..... ; dans tous nos Conv. : que faites-vous sinon de la politique et de la meilleure ?...

» Il est donc incontesté, MM. : FF. :., qu'en Maç. : nous faisons de la politique, et que nous n'avons pas à la regretter.....

» Oui la question politique et la question sociale sont non *seulement notre rôle*, mais *notre objectif*, et, disons-le, *notre objectif avoué*.

» Je vous demande, MM. : FF. :., de prendre part, sans fausse modestie, *sans hypocrisie* et sans restriction au *rôle politique* et social de la Maçonnerie (1). » (*Vifs applaudissements.*)

(1) *Bulletin du G. : O. : de France*, septembre 1886. p. 545.

Ne semblerait-il pas que le F. : Gonnard et les trois cents FF. : du Convent de 1886 qui l'applaudissent aient voulu réfuter ou plutôt invectiver à l'avance notre membre du Conseil de l'Ordre, et lui dire : T. : C. : F. :, mais vous *retardez* d'au moins cinquante ans en présentant encore au public l'hypocrite pancarte : « Nous proscrivons toute discussion politique. » Ce mensonge, par trop démodé, ne prend plus.

Nous pourrions citer encore mille autres aveux des francs-maçons sur l'action politique des Loges. Ils se trouvent, maintenant surtout, pour ainsi dire à chaque page du *Bulletin* du G. : O. : ou des *Revue*s maçonniques (1).

**Petite histoire vécue : un F. : philosophe  
et un F. : juif politicien.**

Rapportons seulement une petite aventure, racontée par M. Coppin-Albancelli, au sujet d'un franc-maçon *retardataire* et un peu naïf. « Dans une des séances du Convent de 1888, où l'on discutait tumultueusement une question politique, un franc-maçon d'esprit philosophe et tolérant comme il en reste peu se trouvait près d'un franc-maçon juif et politicien. Le premier se mit à exprimer, dans un groupe, l'avis que la Franc-Maçonnerie trahissait ses statuts et son origine *en faisant de la politique* radicale et antireligieuse.

— Ah ! par exemple ! s'écria le politicien, voilà

(1) Voici, par exemple, ce que disait le F. : Rousselle au Convent de 1893, séance du 11 septembre : « Ce que nous voulons tous, c'est une réforme politique..... *Tout le monde ne sait-il pas que les maçons font de la politique ?* » (*Bulletin du G. : O. :*, août-septembre 1893, p. 268.)

une singulière idée ! De quoi prétendez-vous donc que nous nous occupions, si ce n'est de politique ?

— Mais d'histoire, de philosophie, de morale, de sociologie et de toutes les sciences susceptibles de suppléer à l'éducation morale qui manque à notre génération.

— Eh bien ! ce ne serait vraiment pas la peine de se déranger pour cela, repartit l'israélite. On peut étudier ces sortes de questions au coin de son feu, si l'on s'imagine qu'elles servent à quelque chose. Moi, je trouve qu'il n'y a que la politique de vraiment intéressante en Franc-Maçonnerie, et, si l'on n'en faisait pas, je n'y mettrais jamais les pieds.

» Quelques mois plus tard, le premier des deux francs-maçons dont je rapporte l'entretien donnait sa démission, tandis que le second était nommé conseiller municipal de Paris.

» Ce trait résume toute la philosophie de l'histoire actuelle du Grand-Orient (1). »

## II

### LES FRANCS-MAÇONS POLITICIENS

#### PREUVE : LES FAITS

Pour montrer que les francs-maçons s'occupent de politique, nous avons actuellement, par malheur, une preuve plus forte que leurs paroles et leurs aveux, ce sont *les faits*, c'est

(1) *La Franc-Maçonnerie et la question religieuse*, par PAUL COPPIN ALBANCELLI, p. 66. — M. Coppin-Albancelli a été lui-même franc-maçon jadis.

La puissance politique des F. . . ,  
puissance manifeste et dont eux-mêmes se glori-  
fient.

**Entendez leur langage trop vrai :**

« Il faut que la Franc-Maçonnerie reste ce qu'elle doit être, *la maîtresse* et non la servante *des partis politiques* (1). »

» Nous avons organisé, dans le sein du Parlement, un véritable *syndicat de francs-maçons*, pour obtenir des interventions extrêmement efficaces des pouvoirs publics (2). »

« Nous sommes 200 francs-maçons à la Chambre et *notre influence y est considérable*; car si nous sommes aujourd'hui les alliés les plus actifs de la République, nous sommes aussi une Société secrète agissant secrètement (3). »

« Nous avons à répondre aux cris dirigés contre la Franc-Maçonnerie, en démontrant qu'elle est digne d'être à l'avant-garde du progrès, *qu'elle est digne de diriger la République. On le dit et c'est vrai* (4). »

« Il ne devrait *rien se produire* en France, *sans qu'on y trouve l'action cachée, l'action secrète de la Maçonnerie.....* Si la Maçonnerie veut s'organiser..... je dis que, dans dix ans d'ici, elle aura

(1) *La République maçonnique*, 30 avril 1882.

(2) *Journal officiel de la Franc-Maçonnerie*, année 1888, p. 529.

(3) M. Collavru, député, président du Conseil de l'Ordre du G. . . O. . .

(4) Paroles du F. . . Fontaine, président du grand Convent de septembre 1891. (*Bulletin du G. . . O. . .*, p. 281.)

emporté le morceau et que *personne ne bougera plus en France en dehors de nous.* » (*Vifs applaudissements.*) (*Paroles du F. . . Fernand Maurice au grand Convent de septembre 1890* (1).

Pour terminer, un autre orateur, le F. . . Dequaire, au discours de clôture du Convent de 1892, disait :

« MM. . . FF. . ., vous avez fait, enfin, la *République actuelle*..... Vous avez fourni à cette troisième République, que nous aimons comme on aime le Benjamin de la famille, les *états-majors* qui l'ont dirigée, les principes qui l'ont animée, la discipline et la sagesse qui l'ont fait vivre et grandir. »

Voilà avec quel enthousiasme, avec quelle sorte de délire les FF. . . prônent et exaltent leur puissance politique.

On comprend ces sentiments de leur part, quand on considère la réalité des faits.

### **Les francs-maçons dirigent la politique du pays.**

Il est vrai que, depuis vingt ans, les *francs-maçons* non seulement font de la politique, mais *dirigent la politique de notre pays.*

Ils commandent en maîtres souverains à la Chambre, au Sénat, au Conseil des ministres.

### **Parlement maçonnique.**

D'abord, depuis 1880, le *Parlement est maçonnique.* La plupart des députés de la gauche sont

(1) *Bulletin du G. . . O. . . de France*, août-septembre 1890, p. 505.



francs-maçons. Dans chaque législature on compte de 200 à 230 députés connus comme affiliés aux Loges. Ceux-ci inspirent et mènent les autres députés anticléricaux et forment avec eux cette majorité de 350 à 360, qui, depuis vingt ans, votent les lois et les mesures décrétées par *la secte*.

Au Sénat, moins radical, mais non moins maçonnique, même tactique de la part des 160 ou 180 sénateurs affiliés, et mêmes résultats.

### **Pouvoir exécutif maçonnique.**

Le Parlement étant, depuis 1880, maçonnique à ce point, on pourrait déjà en conclure que le pouvoir exécutif doit l'être, puisque, d'après le jeu de nos institutions, c'est la majorité des Chambres qui fait ou défait présidents et ministres. Mais, de plus, les données positives sont là pour nous montrer la Franc-Maçonnerie installée aux plus hauts sommets du gouvernement.

*A la première magistrature du pays* nous avons vu monter le F. : Adolphe Thiers, le F. : Jules Grévy, le F. : Sadi-Carnot, le F. : Félix Faure, etc.

### **Majorité du Conseil des ministres depuis 1880 toujours maçonnique.**

Toutefois, suivant notre constitution, la réalité du pouvoir se trouve plus que partout ailleurs entre les mains des *ministres responsables*.

Or, un fait entre tous digne de remarque, c'est que, depuis 1880, si les ministères changent très souvent et deviennent, suivant les circonstances, plus ou moins opportunistes ou radicaux, *la*

*majorité du Conseil des ministres reste toujours maçonnique (1).*

Sous la présidence du F. : *Jules Grévy* :

Ministère Waddington,	6 f. : m. :	sur 9 ministres.
— de Freycinet,	5 —	sur 9 —
Grand ministère Gambetta,	8 —	sur 12 —

Sous la présidence du F. : *Sadi-Carnot* :

Ministère de Freycinet (1890)	6 f. : m. :	sur 10 min.
— Loubet (1892)	7 —	sur 10 —
— Ribot (7 déc. 1892)	7 —	sur 10 —

Sous la présidence du F. : *Félix Faure* :

après les ministères Dupuy et Ribot, qui comp-  
taient chacun au moins six ou sept francs-maçons,  
nous avons eu le *ministère Bourgeois*, le plus  
maçonnique de tous. De fait, sur onze ministres,  
dix étaient sectaires et des plus actifs, comme  
Bourgeois, Lockroy, Doumer, Mesureur, etc. Enfin,  
le ministère Méline lui-même renfermait sept  
francs-maçons sur onze ministres. Il va sans dire  
que les ministères Brisson, Dupuy et Waldeck-  
Rousseau continuèrent la tradition.

### **Aux ministères les plus importants des francs-maçons sectaires.**

Constatons de plus que, depuis 1880, les minis-  
tères qui ont le plus d'influence sur les destinées

(1) Voici, à ce sujet, les paroles prononcées à la fête solst-  
ticielle de la Loge *Amitié fraternelle* à Bourges (juin 1896)  
par le F. : Dequaire, membre du Conseil de l'Ordre du  
Grand-Orient : « Au Parlement, disait ce dignitaire de la  
Franc-Maçonnerie, nos idées sont maîtresses, si bien *qu'il*  
*est impossible désormais de former un ministère sans qu'il*  
*comprenne des FF. : ou même une majorité de FF. : »*

et l'avenir du pays sont confiés, d'ordinaire, plus exclusivement à des francs-maçons et à des francs-maçons sectaires : *Instruction publique* : F. : Jules Ferry à différentes reprises, F. : Paul Bert, F. : Bourgeois, F. : Combes..... *Ministère des Finances* : presque toujours des FF. : F. : Rouvier, F. : Peytral, F. : Tirard à trois reprises différentes, F. : Doumer, puis encore, F. : Peytral.

Inutile d'ajouter que les Loges détenant depuis si longtemps les sommets du pouvoir, toutes les administrations du pays sont encombrées de plus en plus de Juifs et de francs-maçons.

La Franc-Maçonnerie règne donc en souveraine par ses affiliés, par le *personnel gouvernemental*.

### **Le Grand-Orient maître des gouvernants et des gouvernés — Comment ?**

La secte, cependant, ne se contente pas encore de cette domination.

Les francs-maçons, même les plus dévoués, une fois devenus députés ou ministres, pourraient vouloir agir à leur guise avec une certaine indépendance.

C'est ce que la Franc-Maçonnerie n'entend pas ; elle prétend que gouvernants et gouvernés exécutent toujours les volontés de la *Fédération* « qui doit être la maîtresse et non la servante des partis politiques ».

Voici comment s'opère cette dernière mainmise des Loges sur la politique et sur le pays.

Les francs-maçons sont organisés. Le Grand-Orient de France ou fédération du rite français, avec ses 18000 maçons et ses 300 Loges, distribuées

sur toute la surface du territoire, forme un véritable Etat dans l'Etat.

Les Loges envoient leurs délégués au grand *Convent* ou Parlement maçonnique, qui se réunit chaque année, en septembre, à l'hôtel de la rue Cadet. Le Grand *Convent* nomme le *Conseil* de l'Ordre composé de 33 membres.

Celui-ci constitue le pouvoir exécutif et permanent de la Maçonnerie. Son président actuel est le F. : Lucipia, ancien membre de la Commune et aussi président du Conseil général de la Seine.

**Les FF. :., membres du Parlement convoqués,  
mot d'ordre donné.**

Or, le Grand Convent du 10 septembre 1891 a décidé que « le Conseil de l'Ordre convoquerait à l'hôtel du Grand-Orient, chaque fois qu'il lui paraîtrait nécessaire, *tous les membres du Parlement* qui appartiennent à l'Ordre (maçonnique), afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des maçons ainsi que l'*orientation politique* de la Fédération. Le Conseil de l'Ordre dirigera les travaux » (1).

Le Convent de 1891 indique immédiatement ce qu'on devra, dans la première réunion de cette nature, « exiger du gouvernement ».

Les décisions du Convent, renouvelées les années suivantes, sont depuis lors mises à exécution, et le *Bulletin du Grand-Orient* de juin 1895 (p. 88) rend compte d'une de ces réunions sous le titre

(1) *Bulletin du Grand-Orient*, août-septembre 1891, p. 470.

de : *Les francs-maçons du Parlement au Grand-Orient de France.*

Suit le texte que voici :

« Pour obéir aux prescriptions de la dernière Assemblée générale, le *Conseil* a réuni le mois dernier, au Grand-Orient, les sénateurs et députés qui appartiennent à l'Ordre. Cette réunion a donné les meilleurs résultats. Un nombre très important de nos FF.°. du Parlement étaient sur les colonnes.....Les noms des quelques FF.°. qui, convoqués, ne sont pas venus et ne se sont pas excusés, seront envoyés à leurs Loges ainsi que l'a promis le Conseil..... Le secret maç.°. a été respecté et aucune indiscretion n'a été commise. »

**Mot d'ordre et politique du G.°. O.°.  
imposés aux ministres et au pays.**

Ces révélations, extraites du journal officiel de la Franc-Maçonnerie, nous montrent le procédé très simple qui met le gouvernement de la France aux mains de la secte : le Conseil de l'Ordre réunit d'office à la rue Cadet les francs-maçons, membres du Parlement, — ceux qui manquent à l'appel sont dénoncés à leurs Loges ; — là il leur communique officiellement l'*orientation politique* qu'ils doivent suivre et les mesures qu'ils doivent « exiger » du gouvernement ; puis les francs-maçons, sénateurs et députés, maîtres de la majorité, imposent cette orientation et ces mesures aux ministres et au pays. C'est ainsi que les francs-maçons, non seulement s'occupent de politique, mais dirigent en maîtres souverains toute la politique en France.

### III

## LES FRANCS-MAÇONS POLITIENS LEUR POLITIQUE BRUTALEMENT MILITANTE

Le très pacifique membre du Conseil de l'Ordre prétend que les francs-maçons ne font point de politique, mais surtout, affirme-t-il, *point de politique militante* :

« *Jamais nous ne nous mêlons de politique militante; nous nous tenons à l'écart de toute agitation; on ne peut en rien nous assimiler aux associations diverses qui, sous le nom de « ligues », essayent une action de circonstance. Nous sommes, au contraire une association d'études philosophiques et morales de tous les temps et de tous les lieux.* »

Prenez exactement le contre-pied de tout ce que vous raconte ici le F. : 33<sup>e</sup>, et dites que les Loges font *surtout* habituellement tout cela, et vous serez dans la vérité. Les preuves de notre assertion abondent. Le cri de guerre lui-même, poussé si souvent par les FF. : contre l' « éternel ennemi », la gloire qu'ils se donnent d'être toujours « à l'avant-garde » de la République et du progrès, ne signifient rien ou signifient de la *politique militante*.

#### Les lois dites anticléricales.

D'ailleurs, allons aux faits.

Toutes les lois, dites anticléricales, imposées à la France depuis vingt ans, les francs-maçons, nous l'avons prouvé et eux-mêmes l'avouent, en sont les auteurs. Eh bien ! n'est-ce pas là de la politique de combat, une lutte acharnée, implacable, non

seulement contre l'Église catholique mais contre une partie de la nation, contre *la masse du pays*? On se rappelle, en effet, le mot de M. Clémenceau, l'ex-chef de la gauche radicale : « De bonne foi, voyons..... a-t-on consulté le pays sur l'instruction laïque? Jamais. Et on a bien fait. Le pays, mal éclairé aurait peut-être répondu non. » (*La Justice*, décembre 1886.) Et, cette lutte, elle continue, et les Loges poussent chaque jour le gouvernement à laïciser de plus en plus, malgré les populations, et à détruire l'enseignement libre.

N'y aurait-il que ces lois contre les écoles catholiques, contre le clergé (la caserne), contre les religieux (le droit d'accroissement), contre la famille chrétienne (le divorce), etc., que ce serait déjà de la part de FF.:. de la politique très militante en même temps que désastreuse, et matériellement, et moralement.

### **Politique d'agitation et de violence des FF.:. le Boulangisme**

« *Nous nous tenons à l'écart de toute agitation,* » poursuit le F.:. 33<sup>e</sup>.

Dites, au contraire, que, dès qu'il y a agitation et mouvement dans le pays, les FF.:. sont parmi les plus violents, et agités, et agitateurs.

Du temps du *boulangisme*, par exemple, sont ils restés à l'écart?

Donnons à ce sujet quelques citations maçonniques d'où ressortira pour ainsi dire par double et triple coup l'impudence des mensonges de notre membre du G.:. O.:.

Nous puissions dans la *Chaîne d'union*, journal de la Maçonnerie universelle, du F. : Hubert, et dans le *Bulletin* du G. : O. :

Voici d'abord ce que dit la *Chaîne d'union* dans le numéro de janvier 1899, et comment elle « se tient à l'écart » de l'agitation boulangiste et de l'élection qui devait avoir lieu le 27.

« Il est des heures qui imposent des devoirs auxquels on ne saurait se dérober.....

» Au moment présent, c'est comme un assaut formidable et suprême que préparent les parties hostiles à la forme actuelle de notre gouvernement .....

» Paris est appelé, dans peu de jours, à élire un député.

» Deux candidats sont en présence; *M. le général Boulanger* et le citoyen *Jacques*, notre F. : en Maçon. :

» Je considère que ce serait la plus grande calamité qui pût nous arriver si l'élu, en cette circonstance, était *M. le général Boulanger*.

» Dans des conjectures (*sic*) aussi graves que les nôtres..... je ne puis, comme conséquence, qu'engager tous mes FF. : à déposer dans l'urne du scrutin du 27 janvier un vote favorable à l'élection comme député de la Seine de notre estimé et vaillant F. : Jacques (1). »

On voit par cet exemple combien est vraie l'assertion du F. : 33<sup>e</sup> (sur laquelle nous reviendrons), que *jamais les francs-maçons ne présentent un candidat à quelque élection que ce soit*.

(1) *Chaîne d'union*, janvier 1889, p. 3 et 4.



## Les Loges, mènent campagne ouvertement contre l'élection du général Boulanger.

Du reste, ce n'est pas seulement la revue maç., *la Chaîne d'union*, qui prend parti dans l'agitation boulangiste et se mêle de la fameuse élection, mais ce sont les *Loges elles-mêmes*, dans leurs tenues solennelles, qui mènent campagne. *La Chaîne d'union* les cite, avec une complaisance marquée sous la rubrique : *La Franc-Maçonnerie et le boulangisme*.

Nous transcrivons :

« L.°. de *Lutèce*. — Dans sa tenue solennelle du 9 janvier, la Loge *Lutèce* a voté l'ordre du jour suivant : « Les Frères de la L.°. *Lutèce* se donnent rendez-vous le 27 janvier pour défendre la République et combattre le césarisme. »

« L.°. *l'Union de Belleville*. — Dans sa dernière tenue, la L.°. Loge *l'Union de Belleville*, à la suite de l'installation de ses officiers..... le citoyen *Péan*, conseiller général, *membre du Conseil de l'Ordre*, a, dans une spirituelle et éloquente improvisation, engagé tous les FF.°. présents à voter et à *propagander* contre le *monsieur à la barbe blonde qui monte un beau cheval noir*. Cette attaque directe contre le futur dictateur Boulanger a été accueillie par une salve d'applaudissements, et, en se quittant, chacun se donnait rendez-vous au 27 janvier pour écraser dans l'œuf l'aigle dictatoriale (1). »

Dans son numéro de février 1889, *la Chaîne d'union* relate les ordres du jour votés par un grand nombre d'autres Loges contre l'élection du

(1) *Chaîne d'union*, février 1889, p. 32.

général Boulanger et en faveur du F. : Jacques. :.

Elle signale la Loge *les Amis bienfaisants*, la Loge *la France maçonnique*, la Loge *l'Humanité* de Nevers, la Loge *la Justice*, la Loge *Renaissance*, la Loge *l'Union fraternelle*. Celle-ci, dans sa tenue du 11 janvier, à l'unanimité :

« Décide que ses membres feront, chacun dans sa sphère d'action, toute propagande possible en vue d'assurer le succès de la candidature républicaine du citoyen Jacques, opposée à une candidature césarienne.

» Les francs-maçons de la Loge *l'Union des peuples*, réunis dans leur tenue solennelle du 17 janvier, déclarent qu'ils considèrent la candidature Boulanger comme un danger..... et s'engagent à voter pour..... le citoyen Jacques..... De même la Loge *les Zélés philanthropes*, Orient de Paris-Vaugirard.

» Le groupe fraternel des Vénérables et Délégués de la Seine s'est réuni le 28 janvier sous la présidence du F. : Francolin pour s'occuper spécialement de l'élection du 27..... La *Réunion* a adopté l'ordre du jour suivant présenté par le F. : Benoît Lévy :

» Considérant que la Franc-Maçonnerie manquerait à tous ses devoirs si elle ne concourait par tous les moyens à la défense des institutions républicaines, *invite tous ses membres et tous les francs-maçons de la Seine à faire une propagande active en faveur de la candidature Jacques et réproouve énergiquement les menées plébiscitaires et monarchiques du candidat Boulanger dont le succès mettrait en péril les institutions républicaines.* »

Enfin, *l'Orphelinat maçonnique* (qu'on ne s'attendait guère à voir en cette affaire), dans la séance du 18 janvier, a voté l'ordre du jour suivant :

« Plein de gratitude pour le régime républicain... *L'Orphelinat maçonn.* : croit de son devoir..... d'inviter tous ses membres à donner, le 27 janvier, leurs suffrages au citoyen Jacques, seul candidat de la République (1). »

Voilà donc la grande *revue* maçonnique, *la Chaîne d'union*, voilà les ordres du jour d'une dizaine de Loges rapportés par *la Chaîne d'union* (et d'autres Loges évidemment se sont prononcées dans le même sens), voilà les Vénérables et anciens Vénérables de Paris engageant tous les FF. : de la Seine « à faire une propagande active en faveur de la candidature du F. : Jacques » ; et l'on nous dit que « jamais les francs-maçons ne présentent un candidat à quelque élection que ce soit ».

**Malgré les efforts désespérés des FF. :**

**l'homme « au cheval noir » est élu.**

Cependant, malgré l'activité fiévreuse et désespérée de la Franc-Maçonnerie, la répulsion populaire contre le joug des Loges — qui était pour beaucoup dans le mouvement boulangiste — l'emporta, et l'homme « au cheval noir » fut élu.

### **Les franc-maçons atterrés.**

Les franc-maçons en furent atterrés, et *la Chaîne d'union* gémit tristement. « L'heure est difficile pour la Franc-Maçonnerie en France ; on ne peut ni on ne doit se le dissimuler (2). »

(1) *Chaîne d'union*, février 1889, p. 56 et s.

(2) *Ibid.*, p. 35.

L'heure était d'autant plus difficile pour la Franc-Maçonnerie, que si la masse des FF.°. était violemment opposée au général Boulanger, quelques francs-maçons cependant et même une Loge, *la République démocratique*, dont M. Laguerre était le Vénérable, se lancèrent d'une manière très bruyante et très militante dans le mouvement boulangiste.

### Scènes de pugilat à la Loge : La République démocratique — le tronc de la Veuve vidé.

Ce fut là — il y a lieu de le raconter — l'occasion d'une bagarre ineffable, qui fit grand bruit jusque dans le monde profane (1).

Le Vénérable de *la République démocratique* avait annoncé que, dans la tenue du 4 février de sa Loge, à l'hôtel du G.°. O.°, aurait lieu l'affiliation à la Franc-Maçonnerie du profane M. Lalou, rédacteur de la *France*, et ardent boulangiste.

Grand émoi, on le comprend, parmi tous les FF.°. Au jour désigné, plus de 500 francs-maçons accourent de tous les points de Paris. Le local est trop petit..... Le Vénérable F.°. Laguerre, après les trois coups de maillet, déclare la séance ouverte et annonce que la réception du profane sera ajournée à un mois. Aussitôt, protestations violentes, le tumulte atteint son paroxysme : « Hors du temple, les pharisiens ! A bas les partisans de la dictature ! » Des altercations sans fin s'élèvent entre partisans et adversaires du général Boulanger.

M. Laguerre est obligé de lever la séance. Le F.°. Opportun envahit sa place et fait voter une

(1) *Chaîne d'union*, février, p. 58 et mars, p. 93.

motion au Conseil de l'Ordre pour demander la mise en accusation du F.: Laguerre.

Celui-ci veut se retirer. Ses amis font le coup de poing et arrivent ainsi à le dégager. Le Vénérable, bousculé par les uns, violemment interpellé par les autres, injurié, outragé, parvient, avec des difficultés extrêmes, à atteindre la porte. Les cris: « A bas Boulanger! à bas Laguerre! » l'accompagnent jusqu'à la rue. « Enfin, dit le F.: Laguerre dans sa plainte au Conseil de l'Ordre, enfin, fait encore plus regrettable, peut-être unique dans la Maçonnerie, le *tronc de la Veuve* a disparu dans le tumulte et a été retrouvé *vide*, quand, au contraire, il contenait une somme plus élevée que celle recueillie ordinairement (1). »

Ceux qui n'admettent pas après cela que les francs-maçons « se tiennent à l'écart de toute agitation » ont vraiment mauvaise volonté.

### **Le Boulangisme au grand Convent de 1890.**

Cependant, ce n'est pas tout. Le grand Convent lui-même, l'Assemblée générale, le Parlement des francs-maçons de tout le pays, devait, lui aussi, s'occuper de l'agitation boulangiste et s'en occuper encore *après coup*.

Le boulangisme avait avorté; il était entièrement vaincu. Mais les colères, les haines maçonniques n'étaient pas éteintes. Et voilà qu'au Convent de 1890, à la séance du 13 septembre, le F.: Benoît-Lévy a l'honneur de soumettre à ses

(1) Paroles textuelles dans la plainte adressée au Conseil de l'Ordre par la Loge *la République démocratique* et signée par tous les officiers de la Loge. (*Bulletin du G.: O.:*, avril 1889, p. 119.)

FF.: une proposition « qui n'a pas besoin de considérants » :

« Les soussignés demandent que le Conseil de l'Ordre mette en œuvre la justice maç.: pour *exclure de la Fr.: Maç.: ceux qui ont coopéré à la direction du mouvement que l'histoire flétrira sous le nom de boulangisme (1).* »

Il s'agit là d'une mesure qui touche à la politique. Le F.: Poulle lui-même, membre du Conseil de l'Ordre, l'avoue :

« Le F.: Poulle. — Il est toujours très délicat de prendre la parole dans une question qui touche à la politique, *et celle-là y touche d'une façon complète (2).* »

Il s'agit aussi d'une mesure grave et odieuse.

**Les anciens Boulangistes, députés et sénateurs,  
sont exclus de la Franc-Maçonnerie.**

Après une discussion longue, vive, mouvementée, il arriva, comme on devait s'y attendre, que l'intolérance, l'ostracisme, la haine l'emportèrent; et le Convent adopta, à une immense majorité, la proposition suivante :

« L'assemblée invite le Conseil de l'Ordre à mettre en œuvre la justice maçonnique pour *exclure de la Maçonnerie ceux qui ont coopéré à la direction du mouvement que l'histoire flétrira du nom de boulangisme, et principalement la Loge la République démocratique et son Vénérable, tous les FF.: députés et sénateurs qui ont donné leur nom aux Comités boulangistes (3).* »

(1) *Bulletin du G.: O.: août-septembre-1890, p. 558.*

(2) *Ibid., p. 562.*

(3) *Ibid., p. 580.*

La décision du Convent de 1890 fut exécutée rigoureusement, afin de démontrer aux plus aveugles que la Franc-Maçonnerie « ne se mêle pas de politique » et « reste à l'écart de toute agitation ».

On pourrait prouver, avec documents à l'appui, que les francs-maçons « ne sont pas restés à l'écart » non plus de *certaines agitations plus récentes*, le *Panama*, par exemple, et *l'affaire Dreyfus*; que, dans l'une et l'autre, ils ont eu, avec leurs complices les Juifs, et pour le malheur de la France, une influence prépondérante.

Mais ces démonstrations ont été faites et se font encore chaque jour pour qui veut voir.

#### IV

### POLITIQUE TRÈS ACTUELLE DES FRANCS-MAÇONS

Nous avons signalé tout à l'heure une autre assertion du membre du Conseil de l'Ordre, défenseur des FF. :

Les francs-maçons, nous disait-il, planent dans les hauteurs de la philosophie transcendante, et *ne cherchent pas*, comme certaines ligues, à *exercer une action de circonstance* au temps présent.

C'est encore le contre-pied de la vérité.

Les francs-maçons, tout au contraire, ont, plus que n'importe quelle association, une *action politique des plus présentes, des plus actuelles, des plus étendues* : attaquant ou soutenant les ministres et les ministères, suivant qu'ils leur plaisent ou leur déplaisent ; cherchant à les renverser ou à les

constituer; s'occupant des mesures législatives ou administratives les plus variées de la France et des colonies; en un mot, se mêlant de tout, dans leurs réunions et leurs Convents, comme s'ils étaient à la fois, et le Parlement du pays, et le Conseil des ministres.

Quelques citations seulement.

**Les FF.: soutiennent de toutes leurs forces  
le ministère Bourgeois (1895).**

Nous sommes à la fin de 1895 et au commencement de 1896.

Le ministère *Léon Bourgeois*, le plus maçonnique qu'il y ait jamais eu (dix francs-maçons sur onze ministres), règne sur la France. Dans les Loges, on accueille son avènement par des « batteries » d'allégresse. » Jamais, dit la *Revue maçonnique* (novembre 1895), jamais un groupe si compact d'hommes, ayant porté le symbolique tablier, ne s'était trouvé au sommet du pouvoir politique. »

A la fête « solsticiale d'hiver » donnée au Grand-Orient, le 1<sup>er</sup> mars 1896, par la loge *la Justice*, le F.: Nicolas, chef adjoint du cabinet de M. Doumer, ministre des Finances, et au nom de ce dernier, s'exprimait ainsi: « M. Gadaud (sénateur, ancien ministre), disait un jour que la République était la Franc-Maçonnerie découverte, et la Franc-Maçonnerie la République couverte. Je crois que cette formule n'a jamais été plus vraie qu'en ce moment; *il suffit, pour s'en convaincre, de lire la liste des ministres.* »



Peu après, M. Ténrière, directeur de l'orphelinat maçonnique, ajoutait : « Si le Conseil de l'Ordre (du Grand-Orient) venait à disparaître, il pourrait être remplacé par le Conseil des ministres. La situation est exceptionnelle pour les maçons. On pourrait fonder une Loge à l'Elysée, le nombre des maîtres serait suffisant le Vénérable serait tout indiqué. » (Cité par les journaux *le Temps*, *l'Agence nationale*, etc.)

Durant le cours du voyage du président de la République dans le Midi (mars 1896), aux réceptions publiques qui lui sont faites par les autorités civiles et religieuses, on voit les francs-maçons prendre rang comme les représentants d'un corps constitué ou d'une nouvelle religion d'Etat. (*Journal des Débats*, 2 mars.)

A Marseille, le F. : Desmons, sénateur du Gard, présentant à Faure les francs-maçons de la ville, lui dit :

« Nos Loges se réjouissent, avec toutes les Loges de France, de voir à la tête de la République française un des membres les plus éminents de la grande famille maçonnique..... Permettez-moi de vous dire, Monsieur le président, au nom de nos vaillantes Loges du Midi..... combien elles vous sont reconnaissantes d'avoir su appeler et maintenir à côté de vous, le *Cabinet actuel*, dont les sentiments politiques, les aspirations sociales répondent si bien aux sentiments du pays. »

On voit que la Franc-Maçonnerie laisse de côté, pour un moment, ses hautes études de philosophie et de morale universelle, pour faire nettement de la *politique très actuelle*, en soutenant de toutes ses forces le ministère « de ses amours ».

**Les FF.:. combattent  
à mort le ministère Méline. (1897)**

Mais voilà que la situation change. Les FF.:. Bourgeois, Doumer, Mesureur et C<sup>ie</sup>, tombent du pouvoir comme de simples mortels; le *ministère Méline* les remplace. Et les francs-maçons continuent à faire de la politique actuelle, seulement d'un autre ton. Ecoutez leurs cris de rage au Convent de 1897.

Le F.:. Maréchaux, rapporteur de la Commission de propagande, après avoir parlé des préoccupations de l'heure présente — les élections si proches, — poursuit:

« Je veux vous parler de l'offensive vigoureuse, inouïe du clergé, je dirais honteuse pour la République, *si je m'abusais au point de confondre la République avec le gouvernement que nous subissons...*

» Unis dans une promiscuité infâme, l'or des fonds secrets — qui ne devraient être employés qu'à assurer la sécurité du pays par une surveillance spéciale — et la mitraille dorée du Vatican forment un trésor de guerre à toutes les épaves des anciens régimes autour desquels sont venus se grouper toutes les haines, tous les appétits, toutes les corruptions, toutes les lâchetés (1). »

On voit que l'or des fonds secrets de M. Méline est placé en bonne compagnie.

M. Hubbard, l'orateur du Convent, dans le grand discours de clôture, est encore plus expressif:

« C'est un devoir maçonnique de jeter une lumière éclatante sur de tels périls, c'est un devoir républicain de répudier des hommes qui,

(1) *Compte rendu*, 20 au 27 septembre 1897, p. 176.

élus comme républicains, s'allient avec tous les débris des partis dynastiques..... c'est un devoir français de *condamner un ministère* qui transforme la France en province vassale de la Congrégation du Gésù, du collège des cardinaux italiens et du Pape italien infallible... (*Triple salve d'applaudissements*) (1). »

Toutefois, les francs-maçons ne se contentent pas de crier contre le ministre Méline et de l'injurier ils vont tout simplement jusqu'à décréter son renversement et sa mort.

Le F. :. FRÉMIOT, rapporteur. — La L. :. *l'Evolution sociale*, O. :. de Vendôme, émet le vœu suivant :

« Que tous les francs-maçons munis d'un mandat législatif dirigent tous leurs efforts en vue de la constitution homogène d'un Cabinet franchement républicain progressiste (2) et bien résolu à poursuivre les réformes et l'épuration des fonctionnaires. »

La Commission émet un avis favorable. Sur conclusions conformes du F. :. Orat. :., *ce vœu est adopté par l'assemblée* (3).

Ainsi les FF. :. du Convent de 1897 trament entre eux la chute du ministère existant, ils poussent tous les francs-maçons *députés* à « diriger tous leurs efforts » vers ce but.

Franchement. n'est-ce pas là de la politique, et très actuelle?.....

(1) *Compte rendu du 20 au 25 septembre 1897 p. 297.*

(2) Cela signifie un Cabinet *radical*; à ce moment-là les républicains modérés n'avaient pas encore pris la dénomination de *progressistes*.

(3) *Compte rendu du 20 au 25 septembre 1897, p. 200.*

V

LES FF.: DANS LEURS CONVENTS SE  
MÈLENT DE TOUS LES ACTES POLI-  
TIQUES POSSIBLES CONCERNANT LE  
PAYS « L'ÉTAT C'EST NOUS! »

Dans les Loges, et spécialement à chaque Convent maçonnique de septembre, on s'occupe, suivant les cas, de prôner ou de vilipender, de soutenir, de renverser ou de constituer les ministères.

Les Convents, disions-nous, se mêlent aussi *de tous les actes politiques possibles* concernant le pays, actes de l'ordre législatif, de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, absolument comme si les Convents étaient le gouvernement même de France, à la fois Parlement et Conseil des ministres: « L'Etat, c'est nous ».

En preuve de notre assertion, nous pourrions rappeler que presque toutes nos lois, depuis vingt ans, sont d'origine maçonnique, ont été discutées, élaborées dans les Loges; mais il nous suffit, ce semble, comme démonstration toute nouvelle et toute récente, de mettre sous les yeux de nos lecteur la

**Suite des vœux  
adoptés par le dernier Convent de 1898.**

Nous allons les transcrire comme ils se trouvent à la table des matières du *Compte rendu* officiel: mais, pour bien faire ressortir le *caractère politique* de chacun de ces vœux, nous ajouterons chaque fois *en italiques* les pouvoirs publics auxquels ils sont naturellement destinés pour aboutir et être exécutés :

« PROPOSITIONS, RÉOLUTIONS ET VOEUX ADOPTÉS;  
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (MAÇONNIQUE) DE 1898.

1<sup>o</sup> Séparation des Eglises et de l'Etat (p. : 177) (1).  
— *Renvoyé au Sénat et à la Chambre des députés.*

2<sup>o</sup> Suppression des lois organiques du Concordat (p. : 187 à 190). — *Renvoyé au Sénat et à la Chambre des députés.*

3<sup>o</sup> Application des décrets du 28 mars : expulsion des Jésuites et des Congrégations non autorisées (p. : 177). — *Renvoyé aux ministres de l'Intérieur et de la Justice.*

4<sup>o</sup> Interdiction des processions (p. : 176). — *Renvoyé au préfet de police.*

5<sup>o</sup> Suppression des aumôniers des lycées (p. : 79).  
— *Renvoyé au ministre de l'Instruction publique.*

6<sup>o</sup> Interdiction aux instituteurs de chanter au lutrin dans les églises (p. : 176). — *Renvoyé au ministre de l'Instruction publique.*

7<sup>o</sup> Protestation contre l'institution d'une fête nationale dite fête de Jeanne d'Arc (p. : 185 à 189).  
— *Renvoyé à la Chambre des députés.*

8<sup>o</sup> Destruction de la Chapelle expiatoire (p. : 86).  
— *Renvoyé au Sénat et à la Chambre des députés.*

9<sup>o</sup> Création du patronage laïque (p. : 191 à 197).  
— *Renvoyé au ministre de l'Instruction publique.*

10<sup>o</sup> Revision de la Constitution (p. : 177). — *Renvoyé à l'Assemblée nationale.*

11<sup>o</sup> Principe de la représentation des minorités

(1) Cette indication, qui fait partie du texte même du *Compte rendu* marque à quelle page se trouve la discussion, parfois vive et longue, à laquelle le vœu en question a donné lieu au Convent.

(p. : 198). — *Renvoyé au Sénat et à la Chambre des députés.*

12° Principe de la progression en matière d'impôt (p. : 177). — *Renvoyé au Sénat.*

13° Question du dépeuplement de la France ; moyens d'y remédier (p. : 244 à 250). — *Renvoyé au Parlement et aux pères de famille.*

14° Préparation et promulgation d'un Code du travail (p. : 254 à 257). — *Renvoyé au Parlement.*

15° Constitution d'un service spécial de prévoyance de retraites et de solidarité sociale sur les fonds généraux du budget de l'Etat, des départements et communes (p. : 362 à 379 et 410). — *Renvoyé au Parlement.*

16° Abrogation de la loi Falloux et monopole de l'enseignement par l'Etat (p. : 300 à 314). — *Renvoyé au Conseil général de la Seine, au Sénat et à la Chambre des députés.*

17° Interdiction de l'enseignement public ou privé aux membres des Congrégations religieuses (p. : 312). — *Renvoyé au Conseil général de la Seine, au Sénat et à la Chambre des députés.*

18° Meilleure répartition des postes d'instituteurs dans l'enseignement primaire (p. : 82). — *Renvoyé au ministre de l'Instruction publique.*

19° Réduction du service militaire à deux ans (p. : 259). — *Renvoyé au Parlement et au ministre de la Guerre.*

20° Réorganisation du service de la Justice militaire (p. : 240). — *Renvoyé au ministre de la Guerre.*

21° Assimilation des adjoints du génie, des gardes d'artillerie et des archivistes d'état-major

aux officiers d'administration (p. : 86). — *Renvoyé au ministre de la Guerre.*

22° Mise à la retraite des fonctionnaires des colonies après vingt-cinq ans de service sans condition d'âge (p. : 187) (1). — *Renvoyé au ministre des Colonies.* »

Qu'un homme de bon sens, même le plus prévenu, relise la série de ces questions, traitées et discutées au Convent de 1898, et il sera bien forcé d'admettre, ce nous semble, que les francs-maçons font *de la politique*, rien que de la politique, *très actuelle*, et aussi, certes, *très militante*, surtout dans les projets de loi qui visent la destruction de tout l'enseignement libre en France.

**« Nous proscrivons  
toute discussion politique. »**

Mettez en regard de ces travaux du Convent de septembre 1898 les paroles de notre ineffable membre du Conseil de l'Ordre : *Nous sommes une association d'études philosophiques, nous sommes constitués pour l'étude de la morale universelle..... nous proscrivons toute discussion politique.* »

(1) *Compte rendu des travaux de l'Assemblée générale du 17 au 24 septembre 1898, p. 150 et 151.*

---





# TROISIÈME PARTIE

---

## LA FRANC-MAÇONNERIE

### GRANDE AGENCE ÉLECTORALE

---

Une question importante dont nous avons dit quelques mots dans ce qui précède, mais qu'il faut traiter avec tous les développements qu'elle réclame, c'est la question de

#### L'action maçonnique sur les élections.

Un membre du Conseil de l'Ordre vient affirmer solennellement, en face de tout le monde profane et avec un aplomb imperturbable :

« Jamais nous ne nous mêlons à la politique militante, *jamais nous ne présentons*, par exemple, *un candidat à quelque élection que ce soit*, et nous bornons notre rôle à l'élaboration des doctrines (1). »

Jamais vous ne présentez de candidat à quelque élection que ce soit ? — Jamais ? Vous ne l'avez pas

(1) Voir la communication faite au journal *le Temps* (8 mars 1899) par « l'un des membres les plus influents du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France et l'un des mieux documentés ».

même fait du temps du *boulangisme*?..... quand l'ensemble des Loges de Paris dans *leurs tenues solennelles*, quand les Vénérables et anciens Vénérables de la Seine, fraternellement réunis, quand la revue maçonnique, la *Chaîne d'Union*, se prononçaient avec une sorte de fureur contre l'homme « au cheval noir » et pour « l'élection, comme député, de notre vaillant et estimé F. : Jacques » ?

Mais, dira-t-on peut-être, le boulangisme fut une crise exceptionnelle qui fit sauter de leurs gonds tous les enfants de la Veuve, les poussa à manquer en masse à leurs devoirs de philosophes pacifiques et les éloigna momentanément du « rôle auquel ils se bornent toujours, de *l'élaboration des doctrines*. »

**Il s'agit donc d'examiner la question  
dans toute sa généralité.**

Les francs-maçons s'occupent-ils habituellement des élections, font-ils de l'action électorale, agissent-ils avec zèle, avec énergie, par efforts concertés, avec passion, afin de hisser leurs FF. : le plus possible dans tous les corps électifs ?

Sont-ils en un mot

**Une grande agence électorale ?**

## I

**LA FRANC-MAÇONNERIE GRANDE AGENCE ÉLECTORALE.  
PREMIÈRE PREUVE : LE NOMBRE ÉTONNANT DE SÉNATEURS ET DE DÉPUTÉS FRANCS-MAÇONS.**

A cette demande, nous voyons une première réponse qui saute aux yeux.

C'est, en prenant les faits, *le nombre étonnant*

*de sénateurs et de députés francs-maçons* qui siègent au Parlement depuis vingt ans, nombre absolument disproportionné avec les quelques milliers de FF. : qui se trouvent en France.

M. Copin-Albancelli fait bien ressortir, — et il a raison, — cette situation anormale, j'allais dire monstrueuse (1). Il suffit, pour le comprendre, de raisonner sur les chiffres.

Il y a en France 9 millions et demi d'électeurs et, au Parlement, 300 sénateurs et 580 députés.

En faisant le calcul, nous trouvons, en chiffres ronds, *un sénateur pour 30 000 électeurs*, et *un député pour 16 000 électeurs*.

D'autre part, les francs-maçons ne sont pas en France plus de 25 000.

En conséquence, *proportion gardée*, si on met les FF. : au rang de simples citoyens français, ils devraient avoir à peine (en forçant les chiffres), *un sénateur franc-maçon* (pour en obtenir *un* de plein droit, il leur faudrait être 30 000, et ils ne sont que 25 000).

Et, *proportion gardée*, ils ne devraient avoir qu'*un seul* député franc-maçon (pas *deux* — pour *deux*, il leur faudrait être deux fois 16 000, c'est-à-dire 32 000 électeurs francs-maçons, et ils ne sont que 25 000).

Or, de fait, depuis des années, nous trouvons habituellement au Sénat 150 à 200 affiliés, et à la Chambre 200 à 230 (2).

(1) Voir l'ouvrage remarquable, à de multiples points de vue, *la Franc-Maçonnerie et la question religieuse*, par M. COPIN-ALBANCELLI. PARIS, PERRIN.

(2) Dans la Chambre élue en 1893, nous avons compté 224 FF. :; à la Chambre actuelle ils sont presque autant.

**Il ne devrait y avoir qu'un député franc-maçon,  
et ils sont plus de deux cents !!**

Cela signifie que, dans l'une et l'autre Chambre, *un Français franc-maçon est à peu près DEUX CENTS FOIS plus représenté et plus favorisé qu'un Français qui n'est que Français (1).*

En d'autres termes, en comparant tous les électeurs et *tous les élus*, sénateurs et députés, nous avons *neuf millions* d'électeurs, et 300 sénateurs, plus 580 députés, c'est-à-dire 880, mettons 900 *élus*; ce qui nous donne, chiffres ronds, *100 élus pour un million d'électeurs.*

Or, les francs-maçons ont accaparé pour eux seuls *100 de ces élus (2)*, — plus de la moitié du Sénat et plus du tiers de la Chambre, — c'est-à-dire que le petit groupe des *25 000 électeurs francs-maçons* a la même puissance que celle dévolue légalement à une masse de *quatre millions* d'électeurs ordinaires.

**Les 25 000 électeurs francs-maçons sont  
représentés au Sénat et à la Chambre autant  
que quatre millions d'électeurs ordinaires.**

N'est-ce pas là un fait scandaleusement étrange?  
Les journaux de la secte sont bien venus après

(1) D'une part, 1 député pour 16 000 Français ordinaires ; d'autre part, 1 député pour 115 francs-maçons. D'une part, 1 sénateur pour 30 000 Français ordinaires ; d'autre part, 1 sénateur pour 125 francs-maçons.

(2) Ce chiffre est actuellement plutôt en dessous qu'au-dessus de la réalité.

cela à parler de la puissance envahissante des prêtres et du cléricalisme. La puissance sur le pays réside pratiquement dans le Parlement et se mesure par l'influence qu'on y exerce. Or, les *cinquante mille* prêtres français sont représentés au Sénat et à la Chambre par *deux* des leurs, tandis que les 25 000 francs-maçons y sont représentés par 400 des leurs.

### **Envahissement maçonnique.**

Et ceux-ci, envahisseurs et puissants de cette insolite façon, osent parler des envahissements et de la puissance du clergé ! — N'est-ce pas vraiment le comble de l'impudence et de la folie ?

De ce fait brutal, basé sur la statistique et les chiffres, de ce fait trop réel du nombre exorbitant d'élus francs-maçons,

### **Que faut-il conclure ?**

.... Les FF. : vont-ils nous faire accroire qu'ils sont nommés ainsi à *foison* par accident, par hasard, ou par l'influence de leur valeur intellectuelle et morale absolument transcendante, supérieure à ce point — *pour eux tous* — à celle du reste des citoyens français ?

Eux-mêmes, bien qu'ils se proclament couramment dans les Loges l'élite de la nation, n'admettront pas cette hypothèse. Il faut donc chercher une autre cause au fait anormal dont il s'agit. Cette cause, la voici :

**Objectif principal des FF.:.:**  
**l'action électorale.**

Les francs-maçons, qui savent parfaitement que celui qui est maître des élections est maître du pays, prennent, en hommes pratiques et mieux avisés que d'autres, la question et l'action électorales *pour objectif principal* de leurs préoccupations et de leurs efforts. Ils y travaillent d'une façon active, acharnée, continue, constante, et surtout par des efforts *concertés, organisés, s'étendant à tout le pays.*

En réalité, la Franc-Maçonnerie, depuis vingt-cinq ans surtout, n'est, en France, qu'une grande machine politique, antireligieuse et *électorale*, ayant son centre à Paris et ses ramifications partout.

**Comité central des élections : le Convent.**  
**Comités régionaux : les Loges.**

Le Comité central des élections s'appelle le *Convent maçonnique*, continué durant toute l'année par le *Conseil de l'Ordre*. Les trois à quatre cents Loges constituent, dans les différents départements, des *comités électoraux permanents et régionaux* (1); ils sont destinés à faire entrer dans les différents

(1) Dans presque toutes les villes de France, le Comité électoral *républicain*, — opportuniste ou radical, — n'est qu'une doublure de la Loge maçonnique; la Loge se couvrant extérieurement de ce nom et de ce masque pour tromper les honnêtes gens qu'une déclaration ouverte de maçonnerie pourrait rebuter.

corps électifs le plus possible de francs-maçons et d'amis des francs-maçons.

Le Comité central et les Comités locaux agissent continuellement, de loin déjà, et, à l'avance, préparent le terrain, mais redoublent d'activité quand les élections sont proches. — Vienne, par exemple, l'année où les députés de la Chambre doivent renouveler leur mandat, au Convent qui précède la consultation nationale, on discutera ce qui concerne la campagne électorale pour toute la France, les fonds à recueillir à cet effet, la propagande à organiser, le programme à imposer aux candidats et les mesures à prendre pour les faire réussir.

Puis le rôle de chaque Comité local, c'est-à-dire de chaque Loge, commence. C'est à elle de désigner, en suivant les instructions du Comité central, les candidats à maintenir ou à faire surgir, de leur imposer des engagements précis et de veiller à ce que ces engagements soient tenus. C'est à elle aussi, et aux francs-maçons qui la composent, de mener, d'organiser, de diriger la campagne électorale elle-même. Mais ils la dirigeront en cachant soigneusement leur qualité de francs-maçons, en restant Société secrète, ce qui leur donnera encore plus de force.

**Activité, acharnement,  
manœuvres des FF.:. aux élections.**

Ordinairement les FF.:. se lancent dans la lutte électorale avec un acharnement, une passion, une violence extrêmes. Ils emploient, pour faire réussir le candidat choisi par la Loge, toutes les

ruses, tous les mensonges, toutes les manœuvres (1).

Ils sont soutenus dans leur action et leurs efforts par le *Comité central*. Au *Convent* précédent, leur ardeur avait été surexcitée et orientée dans le sens voulu, et voici que, au moment même de la lutte, le *Conseil de l'Ordre* continue ce qu'a commencé le *Convent*. Parfois il envoie, pour les élections, des circulaires à toutes les Loges ; d'autres fois, quand un candidat est en danger, il délègue dans la circonscription un conférencier ; toujours il aide et il soutient la lutte par la propagande des brochures électorales et surtout par l'influence puis-

(1) Voici, entre autres, une de ces manœuvres (employées par les FF. : pour lancer et faire agréer le candidat de la Loge). Nous avons déjà signalé cette manœuvre, mais il est bon de la rappeler ici. — La date des élections, secrète pour le bon peuple, est indiquée à l'avance aux francs-maçons par leur compères du gouvernement. Les Loges peuvent dès lors se réunir pour s'entendre et choisir leurs candidats. Lorsque la date des élections est annoncée officiellement, on provoque une ou plusieurs réunions publiques du corps électoral. Dans une de ces réunions se trouvent, je suppose, douze cents électeurs et, au milieu d'eux, disséminés un peu partout, cinquante ou soixante individus qui se connaissent, mais qui ne paraissent avoir aucun rapport entre eux. Seulement, ils ont reçu le mot d'ordre : c'est par eux que le candidat doit être imposé. Toute la salle, sans y prendre garde, subit leur influence et, avec plus ou moins de tirage, le candidat est acclamé. Le futur élu s'est bien gardé de se donner comme franc-maçon et a même protesté, suivant les circonstances, de son respect pour la religion et la liberté. Le lendemain, au nom de la fameuse discipline républicaine, c'est-à-dire, en ce cas, de la discipline maçonnique, on persuade aux autres électeurs qu'ils doivent s'incliner devant le choix de la réunion ou du congrès, et le tour est joué.



sante de tous les journaux sectaires, poussant l'opinion publique dans le même sens.

**Cette formidable organisation électorale, les francs-maçons, eux seuls, l'ont.**

Voilà ce que fait la Franc-Maçonnerie pour les élections dans tout le pays. Pendant ce temps, les candidats des autres partis, et spécialement les candidats catholiques, restent isolés, abandonnés chacun à ses propres forces, sans organisation, sans Comité central, sans association qui les relie entre eux.

On comprend donc que du côté des francs-maçons, grâce à *leur formidable organisation électorale*, unique en son genre et qui n'a pas d'équivalent ailleurs, organisation agissant constamment, fortement, elle seule ou presque seule, sur la masse plus ou moins aveugle et indécise des électeurs, se produise, depuis des années, le fait signalé plus haut : cette pléthore anormale et désastreuse de sénateurs et de députés francs-maçons.

## II

L'ACTION ET L'ORGANISATION ÉLECTORALE DES FF.°.  
PROUVÉES PAR DES DOCUMENTS MAÇONNIQUES.

Nous avons à prouver maintenant *par des textes et des faits* que ce que nous venons d'exposer rapidement *est la réalité objective*, que les francs-maçons exercent une action électorale, qu'ils présentent et poussent des candidats à toutes les élec-

tions possibles, et que l'immense organisme électoral du Gr.-Or., comme nous l'avons décrit, fonctionne en pleine et plantureuse activité.

Voici d'abord quelques documents sur l'action électorale des Loges *en général*; nous viendrons ensuite aux dernières élections de 1893 et de 1898.

### **Le Grand-Orient de Belgique dès 1855.**

Le Grand-Orient de Belgique traçait bien, et en peu de mots, dès 1855, la marche à suivre dans les Loges pour toutes les élections politiques :

« Un candidat maçon sera d'abord proposé par la Loge; dans le ressort de laquelle se fera l'élection, à l'adoption du Grand-Orient pour être ensuite imposé aux Frères de l'obédience; 2<sup>o</sup> dans l'élection; qu'elle soit nationale, provinciale ou communale, l'agrément du Grand-Orient sera également *nécessaire*, également *réserve*; 3<sup>o</sup> chaque maçon jurera d'employer toute son influence pour faire réussir la candidature adoptée; 4<sup>o</sup> l'élu de la Maçonnerie sera tenu de faire en Loge une profession de foi dont acte sera dressé; 5<sup>o</sup> il sera invité à recourir aux lumières de cette Loge ou du Grand-Orient dans les occurrences graves qui peuvent se présenter pendant la durée de son mandat; 6<sup>o</sup> l'inexécution de ses engagements l'expose à des peines sévères et même à l'exclusion de l'Ordre maçonnique (1). »

Il y a quelques années (en 1889), dans la Côte-d'Or, un Franc-Maçon, — et des plus marquants

(1) Arrêté du grand-maître Verhægen du 5 janvier 1855, énonçant les décisions prises par le Grand-Orient.

cependant, le F. : Colfavru, — ayant manqué aux prescriptions que nous venons de rapporter, et s'étant permis d'attaquer dans une réunion électorale le candidat soutenu par les Loges de Dijon et de Beaune, celles-ci portèrent plainte contre ce scandale maçonnique devant le Conseil de l'Ordre de Paris, et elles obtinrent justice (1).

### L'action électorale des loges et leurs succès en France d'après les FF. :

Donnons seulement quelques textes, entre mille qui montrent, en France, *l'action* électorale et les succès de l'action électorale des Loges.

Au Convent de 1885, le F. : Colfavru, président alors du Conseil de l'Ordre, disait :

« Toutes les bonnes volontés sont avec nous, témoin les *élections* de Seine-et-Oise dans lesquelles une *grosse part du succès* est à *l'actif* de nos vaillants amis et *Frères* des Loges maçonniques..... »

Un peu après, il ajoute :

« C'est le moment de faire appel à tous nos Frères qui sont membres du Parlement et *qui doivent tant à la Franc-Maçonnerie dans leur élévation...* Je bois dans ces termes à la concentration des forces maçonniques. (*Approbaton et longs applaudissements.*) (2) »

La même année, au banquet final du Convent, le Fr. : Osselin, grand Commandeur du rite de Misraïm :

(1) *Bulletin du G.-O. : de France*, août-septembre 1890, p. 271 et 328.

(2) *Bulletin du G.-O. : de France*, août-septembre 1885, p. 740.

« Je porte un toast à nos Frères Maçons qui, arrivés au pouvoir et aux honneurs, n'oublient pas la Maçonnerie, qui leur en a frayé le chemin (1). »

« Il est bon disait en 1884 le F. . Francolin, que nous rappelions de temps en temps à ceux de nos Frères que notre confiance a placés à la tête des affaires de la République, qu'ils doivent fidélité aux principes que proclame la Franc-Maçonnerie... Nous devons rappeler à ceux qui les oublient leurs serments de solidarité, juger maçonniquement ceux qui, arrivés par nous et qui, sans la Maçonnerie, ne seraient rien, oublient et dénigrent l'Alma Mater (2). »

« Il y a, dans le Parlement nombre de Frères qui doivent leur élévation et leurs succès à la Franc-Maçonnerie (3). »

### Le D<sup>r</sup> Desprès au Conseil municipal de Paris.

D'autre part, le D<sup>r</sup> Desprès, dont nous avons déjà cité les paroles, disait un jour en plein Conseil municipal de Paris : « Je suis franc-maçon et libre-penseur ; comme tous les autres membres républicains du Conseil, je dois mon élection et mes succès dans la vie politique à la Franc-Maçonnerie. » Or, absolument aucun conseiller n'a eu l'idée de se récrier contre ces paroles. Il est donc bien et publiquement avéré que la masse des conseillers municipaux de la Ville-Lumière « doivent leur élection à la Franc-Maçonnerie ».

(1) *Bulletin du G.-Orient de France*, août-septembre 1885, p. 734.

(2) *Chaîne d'Union*, 1885, p. 51.

(3) *Monde maçonnique*, 1885, p. 255.

**Donc, de l'aveu des FF. . ., la Franc-Maçonnerie est une grande officine électorale.**

Par les aveux relatés ici, nous voyons que la Franc-Maçonnerie, non seulement fait de l'action électorale, mais qu'elle la fait en grand. Nous lui sommes redevables de tous les conseillers républicains de Paris (et aussi d'autres villes sans doute), un nombre considérable de sénateurs et de députés lui doivent leur élévation « et sans elle ne seraient rien » elle se déclare humblement l'*Alma Mater* des membres du Parlement.

En d'autres termes, la Franc-Maçonnerie est une *grande officine*, nous allions dire — si nous ne craignons de parler irrespectueusement — une grande fabrique de sénateurs et de députés. L'officine est prospère, puisque près de la moitié des membres du Sénat et le tiers de ceux de la Chambre sont Francs-maçons (1).

### III

FONCTIONNEMENT DE LA FRANC-MAÇONNERIE COMME GRANDE MACHINE ÉLECTORALE AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1893.

Il est d'un intérêt très actuel, disions-nous, de

(1) Nous ne serions pas étonné de voir la Franc-Maçonnerie revendiquer quelque jour le *monopole* de cette fabrication. Elle déposerait à la Chambre un projet de loi dans ce sens, dont la rédaction serait facile et qui trouverait d'ardents défenseurs. M. Rochefort lui-même, dans *l'Intransigeant* du 2 juillet dernier, constate la transformation de la Franc-Maçonnerie « en agence électorale » et « en Société d'élection mutuelle ».

parler tout spécialement des dernières élections, *des élections législatives de 1893 et de 1898.*

Nous allons tâcher d'y bien montrer le fonctionnement de la Franc-Maçonnerie comme *grande machine électorale*, avec le Convent, *Comité central des élections*, et les Loges, *Comités locaux*.

Nous savons que le Convent se compose des membres du Conseil de l'Ordre et *d'un délégué* de chaque Loge.

### **Le Convent, Comité central des élections pour toute la France. — Son rôle.**

Que devra donc faire le Convent en tant que Comité central des élections pour toute la France ? Il devra s'occuper des *fonds électoraux* nécessaires pour la propagande — l'argent étant le nerf de la guerre ; — il devra discuter la tactique générale, le *programme* à imposer aux candidats, puis il devra raviver le *feu sacré* dans le cœur des délégués pour qu'ils aillent communiquer cette ardeur à chaque Loge et à chaque Comité local.

Le Convent de 1892, qui précède les élections, va remplir ce rôle avec d'autant plus d'ardeur qu'il juge la lutte plus nécessaire. Le Souverain Pontife venait, à différentes reprises, d'engager les catholiques de France à accepter le pouvoir établi. Les FF. . invectivent contre cette politique papale avec la dernière violence et en redoutent les effets. Aussi, dès la première séance, le Convent de 1892 fait-il nommer, en vue des élections, une Commission extraordinaire de propagande.

**En 1892, avant les élections, le Convent traite d'abord la question des fonds électoraux, le nerf de la guerre.**

Entendez le rapporteur de cette Commission. On traitera d'abord, tout naturellement, du *nerf de la guerre*, des *fonds électoraux*. Nous citons :

« Le F. . ROLLET. — Dans votre première séance, vous avez décidé la nomination extraordinaire d'une Commission de contrôle et de propagande..... La Commission s'est réunie dès le premier jour et a tenu matin et soir des séances très longues; ..... de ces travaux est sortie immédiatement dans son esprit cette idée qu'il fallait à tout prix et immédiatement créer *un fonds de propagande maç.*..... Il faut à tout prix que nous arrivions à organiser cette propagande, il faut que nous arrivions *avant les élections législatives de 1893*, avec des cerveaux préparés, avec des électeurs prémunis déjà contre l'action du cléricalisme..... et que les doctrines de ralliement avec ceux qui se sont compromis partout et à toute occasion avec les régimes passés, ne puissent pas prédominer.

« En conséquence, MM. . FF. ., la Commission de propagande vous propose la création d'un fonds de propagande par un *impôt volontaire extraordinaire*, de façon que nous puissions mettre à la disposition du Conseil de l'Ordre les ressources suffisantes pour agir.

« La Commission désire que, pour créer cette action..., les membres du Conseil aillent dans les ateliers qui sont dans la torpeur... aillent réveiller la flamme maçonnique... Il faut que nous agissions par la parole dans les réunions publiques, que

nous faisons la propagande par écrit, soit par des brochures, soit par des journaux (1).

Un impôt maçonnique extraordinaire est proposé « pour la lutte contre les ennemis de la Franc-Maçonnerie et de la République ».

Le F. : Dumas-Guillin, chargé par la Commission du *rapport financier*, parle dans le même sens que le F. : rapporteur.

« Pour soutenir, à la veille des élections législatives, la lutte engagée par l'Ordre contre les ennemis de la Maç. : et de la République, il faut des ressources. »

Puis le F. : fait connaître de quoi se compose « ce budget extraordinaire et d'un caractère strictement confidentiel » : des fonds existants, de dons volontaires et « d'une contribution extraordinaire fixée pour l'année 1893 à 50 centimes par membre actif de chaque atelier. »

Le F. :, pour enlever le vote, termine par ces mots :

« Votre Commission de propagande attend avec confiance votre décision, persuadée que les membres du Convent de 1892 auront à cœur de ne pas se séparer avant d'avoir assuré l'avenir de la Fr. :.-Maç. : et préparé le triomphe définitif de la République démocratique (2). »

Plusieurs délégués objectent qu'ils ont reçu mandat de leurs loges de s'opposer à toute augmentation d'impôt. On leur répond qu'il s'agit

(1) *Bulletin du G. -O. :*, août-septembre 1892, p. 406 et 407.

(2) *Bulletin du G. -O. :*, août-septembre 1892, p. 409 et 410.



d'un impôt extraordinaire qui a déjà été voté pour les élections de 1889, et qui est nécessaire : « Il y va du salut de la Maçonnerie. »

« Eh bien, dit le F. :. Constans, que voulez-vous que fassent les membres du Conseil de l'Ordre, ces ministres du G. :.-O. :. que vous avez nommés ? Comment voulez-vous qu'ils aient une action quelconque, *s'ils n'ont pas d'argent, s'ils n'ont pas le nerf de la guerre ?* (Très bien.)

» MM. :. FF. :., si, les élections passées, les résultats ne répondent pas à vos aspirations, vous récriminerez..... vous formulerez des réserves sur l'énergie qu'auront montrée les membres du Conseil de l'Ordre...; il ne faut pas qu'ils puissent vous répondre : « Nous n'avons pas d'argent (1). »

Enfin deux membres du Conseil de l'Ordre, les FF. :. Blatin et Sincholle, interviennent et adjurent le Convent de voter ces fonds électoraux : « J'espère, dit le F. :. Sincholle, que cet appel que je vous fais au nom de la propagande sera entendu, et que vous voudrez, dans l'intérêt de la République, nous voter ces 50 centimes exceptionnels que nous vous demandons (2). »

**L'impôt extraordinaire est voté à une immense majorité. — Il doit servir exclusivement à la propagande électorale.**

Et l'impôt extraordinaire de 0 fr. 50 pour l'année 1893-1894 est voté par le Convent à une immense majorité. Aussitôt après le vote, le F. :. Sentini de s'écrier :

(1) *Bulletin du Grand-Orient*, août-septembre 1892, p. 416.

(2) *Ibid.*, p. 417.

« Je demande que les fonds qui viennent d'être votés et imposés aux Loges servent exclusivement à *une propagande électorale...* (Bruit.) Je vous demande pardon, on ne parle que de propagande électorale depuis le commencement du Convent. J'espère donc que le Conseil de l'Ordre voudra bien s'inspirer des diverses décisions prises pour la désignation des sommes qui seront ainsi recueillies (1). » (Bruit.)

On voit, par ces murmures, que le Convent réproouve la *franchise* d'expression du F. : Sentini. Les francs-maçons doivent faire, et à outrance, de l'action électorale ; oui, mais sans l'avouer ainsi. C'est ce que fait observer très judicieusement le président de l'assemblée, le F. : Doumer : les fonds votés ne sont pas destinés à la propagande électorale, mais seulement à défendre, en temps d'élection, les grands principes ! Et le Convent d'applaudir cette triomphante distinction.

**Le Convent, Comité central des élections, discute le programme à imposer aux candidats.**

Le Comité central des élections pour la France et les colonies a donc rempli le premier point de sa tâche ; il a obtenu ce qui constitue, dans la lutte future, le nerf de la guerre, les *fonds électoraux*. Il lui faut aussi, en tant que *Comité central*, donner une direction générale à ses troupes, marquer l'orientation politique à suivre, en un mot, déterminer le *programme* que tous les candidats devront adopter.

(1) *Bulletin du G. : -O. :*, août-septembre 1892, p. 423.

**Programme  
plus radicalement antireligieux que jamais.**

Dès la première séance, le Convent indique clairement que la politique qu'il entend faire prévaloir est plus radicalement antireligieuse que jamais. Les futurs députés devront s'engager à provoquer la séparation *immédiate* de l'Eglise et de l'Etat, la suppression *immédiate* du budget des cultes et de l'ambassade au Vatican, etc., enfin une politique de brise-tout.

**Quelques FF. s'y opposent.**

M. Lombard, député de l'Isère, était, en 1892, membre du Conseil de l'Ordre. Député depuis dix ans, M. Lombard sait que ses électeurs ne veulent pas de cette politique de violence, et, se conformant au mandat reçu de ses commettants, il a voté à la Chambre le maintien du budget des cultes.

Et voici, à l'ouverture du Convent, une interpellation du F. de Vidau qui dit entre autres choses : « Quand un F.-M. vote ces subsides (le budget des cultes), il commet une faute, mais lorsqu'un pareil vote est celui d'un membre de notre Conseil, d'un dirigeant, d'un F. revêtu de la plus haute dignité maçonnique, il constitue une *trahison* (1). »

Une discussion des plus vives s'ensuivit, à laquelle le F. Lombard lui-même prit part. Elle eut pour conclusion un vote de l'assemblée, décré-

(1) *Bulletin du G.-O.*, août-septembre, 1892, p. 199.

tant que le F. . ., coupable d'avoir voté conformément à son mandat de député, se trouvait indigne de rester membre du Conseil de l'Ordre. Sous le coup de cette flétrissure, le F. . . Lombard, avec trois autres de ses collègues, donnèrent leur démission de membre du Conseil.

**Les violents l'emportent. — Leur programme est imposé à tous les futurs députés.**

Malgré ces incidents, la majorité de l'assemblée, voulant mériter le nom de *grand Convent anticlérical* que lui donnera le F. . . Dequaire, maintint résolument son orientation politique. Et l'on imposa à tous les futurs députés.

**Le programme que voici :**

« Le Convent décide qu'il est de devoir strict pour un franc-maçon :

» S'il est membre du Parlement, de voter la suppression du budget des cultes et des dépenses afférentes aux cultes inscrits aux chapitres des différents ministères; de voter la suppression de l'ambassade auprès du Vatican; de se prononcer en toutes circonstances pour la séparation des Eglises et de l'Etat, sans abandonner les droits de police de l'Etat sur les Eglises; d'agir vigoureusement pour amener la suppression des établissements congréganistes reconnus ou non et la liquidation de leurs biens; de s'opposer à ce que la loi militaire soit violée au bénéfice des prêtres séculiers ou congréganistes par le ministère des Cultes et surtout par le ministère des Affaires

étrangères; enfin, de réclamer l'exclusion des élèves des Congrégations ou des établissements ecclésiastiques, des écoles militaires, des grades dans l'armée et des emplois dans l'administration civile (1). »

### Politique de haine et d'intolérance.

C'est, on le voit, un résumé parfait de la politique de haine et d'intolérance, de la politique de despotes et de vandales dont nous avons déjà parlé, et qui s'accroîtra encore davantage au Convent de 1898.

### Dernier coup de clairon pour exciter les FF.:. à la lutte électorale.

Il ne restait donc plus au Comité central de 1892 qu'à *exciter* vigoureusement au combat et à *la lutte électorale* ces FF.:. venus là de toute la France, ces délégués de tous les Comités locaux. « Il faut, comme le déclarait le F.:. Rollet, il faut faire ce que nous disait un membre du Conseil de l'Ordre en une expression qui peint très bien notre pensée: il faut *mettre le feu au ventre* de ceux qui ne veulent pas marcher (2). »

Le F.:. Doumer, président de l'assemblée, et surtout le F.:. Dequaire, se chargent de cette besogne (3).

(1) *Bulletin du G.-O.:. , 1892, p. 488.*

(2) *Bulletin du G.-O.:. , p. 407.*

(3) Outre les séances publiques, destinées à « mettre le feu au ventre » des FF.:. , il y eut aussi, durant le Convent de 1892, des *séances électorales* tout à fait *secrètes*. C'est le F.:. Perreau qui, au Convent de 1893, veut bien

« J'ajouterai, dit le président, qu'une autre chose se dégage de vos discussions: c'est que vous entendez vous-mêmes que les Loges maçonniques dans la France entière, que ceux qui, dans votre pouvoir administratif, vont être appelés à vous administrer....., que ceux-là, *pendant l'année qui vient*, aient une action de plus en plus énergique, fassent une propagande toujours plus grande. Vous sentez que le combat qui va se livrer est peut-être décisif, vous voulez que la victoire soit complète..... Vive à jamais notre République! » (*Salve d'applaudissements*) (1).

Le F.:. Dequaire, membre lui aussi du Conseil de l'Ordre, est encore plus ardent à donner le coup de clairon pour la lutte:

« Aujourd'hui, je voudrais qu'on nous écoutât..... Je voudrais surtout qu'on fût bien persuadé qu'il y a dans ce pays une vaillante phalange de républicains et de maçons qui ne demandent qu'à être conduits une dernière fois à la victoire *contre les prétendus ralliés*, contre ceux qui essayent le dernier mouvement tournant contre la République. (*Salve d'applaudissements.*)

MM.:. FF.:., ce que je crois devoir vous demander maintenant..... ce que je vous demande,

nous l'apprendre: « L'année dernière, dit-il, on a réuni dans une *tenue secrète* tous les FF.:. du Convent *pour leur demander des renseignements sur la situation électorale de leur arrondissement*. Un Vén.:. de Loge a pris la parole: il a dit que le député de son arrondissement était contre la Mac.:., etc. » (*Bulletin du G.-O.:.*, 1893, p. 269.) Les FF.:. vont donc, dans la préparation de leur campagne électorale, jusqu'aux détails les plus précis et les plus individuels.

(1) *Bulletin du G.-O.:.*, 1892, p. 494.

c'est d'être des *disciplinés*. (*Plusieurs voix: Nous le jurons!*) Il ne faut pas vous dissimuler que l'année prochaine est une année terrible pour nos idées..... Vous allez livrer la bataille décisive, et vous voulez la livrer avec tous les atouts dans votre jeu. (*Applaudissements prolongés.*) Eh bien! vous les aurez, ces atouts, vous aurez cette situation nette et franche, car nous allons faire à ce pays, grâce à votre merveilleuse attitude..... nous allons faire des déclarations..... qui deviennent *comme le programme des élections de 1893*. (*Bravos prolongés.*) Nous avons un programme; nous savons où nous allons, nous savons sur quelles idées..... et même *sur quelles personnalités* (car nous nous connaissons bien entre nous), sur quelles personnalités nous nous compterons. Je vous convie à la bataille de l'an prochain, que ce soit la consécration du triomphe définitif de la République que j'ai appelée anticléricale, libertaire, socialiste et laïque. (*Salve d'applaudissements (1)*).

Le Convent de 1892 a donc rempli complètement son rôle de *Comité central des élections*. On ne voit pas ce qu'il pourrait faire de plus, comme tel, pour préparer et chauffer la consultation nationale de 1893.

**Après le Convent de septembre 1892, le Conseil de l'Ordre continue et dirige l'action électorale.**

Le Conseil de l'Ordre va continuer l'action du Convent. Il dépensera les fonds électoraux (qui

(1) *Bulletin du G.-Orient*, p. 335.

doivent lui être remis avant le 1<sup>er</sup> mars) pour la propagande : propagande par la presse, brochures et journaux ; propagande aussi par la parole. Les membres du Conseil payent eux-mêmes de leur personne. Ils vont de tous côtés faire des conférences électorales. Le Convent de 1893 les en félicitera. « Notre premier devoir est d'adresser nos plus chaudes félicitations aux FF. : du Conseil qui, dans des conférences prof. :., sur l'invitation des LL. :. organisatrices, etc. Certains membres du Conseil, et en particulier notre excellent F. :. Dequaire, se sont dévoués à cette œuvre de propagande. Ce dernier a fait, pour sa part, plus de cinquante conférences (1)..... »

**Le Conseil de l'Ordre envoie, peu de jours avant les élections, une circulaire secrète à toutes les Loges de France.**

Le Conseil de l'Ordre envoya aussi à toutes les Loges, peu de jours avant les élections, une *circulaire*, circulaire « qui, dit le F. :. Benoît-Lévy, était presque une invitation aux Loges à se lancer, *en tant que Loges, dans la lutte électorale* (2). »

« Vous le savez comme moi, dit ce même F. :., nous avons reçu, quelques jours avant les élections dernières, une circulaire qui nous a été envoyée avec un luxe de précautions extraordinaire : deux enveloppes ; sur la seconde : prière de

(1) Le F. :. Mercier, rapporteur de la Conférence de propagande. (*Bulletin du G.-O. :.*, août-septembre 1893, p. 463.)

(2) *Bulletin du G.-O. :.*, 1893, p. 259.



n'ouvrir qu'en Loge, après convocation spéciale (1). »

Cette circulaire fut blâmée par certains FF. : comme maladroite et dangereuse ; par d'autres, comme trop peu énergique. Pour le moins, montrait-elle le zèle ardent du Conseil de l'Ordre dans la lutte électorale.

**Activité des Loges aux élections. Résultat de tous ces efforts. — Le Convent de 1893 les constate.**

Quels furent les résultats de tous ces efforts, et quelle fut, dans les élections elles-mêmes, l'activité des Comités locaux, des Loges ?

Le Convent de 1893, réuni au mois de septembre, c'est-à-dire peu de temps après le scrutin de ballottage, va nous l'apprendre.

**« Nous venons de livrer bataille. »**

Entendez d'abord le F. : Bonnet, comme un général qui a pris part au combat, caractériser nettement la lutte récente et ses conséquences, relativement à la composition de la Chambre :

« Nous venons de livrer une première bataille aux ralliés..... Notre victoire n'a pas été décisive : plus de quarante ralliés sont élus..... Nous avons gagné des sièges à droite sur les monarchistes, mais nous en avons perdu au centre et à gauche, parce que les quarante ralliés et les quatre-vingts centre-gauchers formeront à la Chambre un groupe

(1) *Bulletin du G.-Orient*, p. 289.

uni et compact, animé des mêmes sentiments pour ce qu'ils appellent la défense des libertés religieuses..... ; groupe d'autant plus dangereux qu'il porte l'étiquette républicaine. Or, on l'a dit et proclamé, on veut faire une *majorité de gouvernement* avec les trois cent cinquante républicains soi-disant modérés, parmi lesquels vous voyez quatre-vingts centre-gauchers et quarante ralliés (1). »

Le F. : Bonnet conclut que, pour empêcher le désastre de cette majorité modérée, les francs-maçons ont le devoir d'accentuer de plus en plus leur politique anticléricale.

**Les francs-maçons ont-ils bien lutté ?  
ont-ils gagné du terrain ?**

Si la victoire n'a pas été aussi complète que pourraient le désirer les plus exigeants, les Loges, cependant, ont-elles bien mené la campagne électorale, et les francs-maçons ont-ils gagné du terrain ?

Les voix les plus autorisées du Convent vont nous répondre.

**« La Franc-Maçonnerie a joué un rôle décisif  
dans cette grande bataille électorale. »**

Le F. : Doumer, membre du Conseil de l'Ordre :  
« Je le déclare nettement, la F. :.-M. : a fait son

(1) *Bulletin du G.-O.*, 1893, p. 471. — A ces dernières paroles de l'orateur, un F. : naïf interrompt : « Mais c'est de la politique, cela ! » Ineffable interruption!..... Il est bien vrai de dire toutefois que le langage du F. : Bonnet ne prouve pas précisément que les FF. : ne s'occupent ni de politique ni d'élections.

devoir très résolument, très énergiquement. Je vois des Orient (des Loges), et je sais combien la Maç.:. a fait son devoir, et combien elle a été heureuse dans ses résultats, grâce, en grande partie, à l'action personnelle et énergique de ses membres. Ce n'est donc pas moi qui dirai *que la Franc-Maç.:. n'a pas joué un rôle décisif* dans cette grande bataille électorale (1). »

Le F.:. Poulle, président du Convent :

« Maintenant, MM.:. FF.:., je crois être votre interprète à tous en félicitant chaleureusement tous nos FF.:. francs-maçons qui ont été victorieux dans le scrutin de la Chambre des députés. Gloire aux vainqueurs, dit-on; j'y ajouterai : Gloire aux vaincus. Les vaincus..... ont tenu bravement le drapeau de la République, le drapeau de la Maç.:. (*Applaudissements.*) (2). »

**« Un certain nombre de Loges ont réussi à faire les élections dans leurs régions. »**

Le F.:. Dequaire, membre du Conseil de l'Ordre :

« Ce n'est un secret pour personne qu'un *certain nombre de Loges ont réussi*, et nous les en félicitons, *à faire les élections dans leurs régions.....* Demandez donc aux députés que vous avez fait nommer, aux sénateurs que vous ferez nommer prochainement, de vouloir bien, en échange de votre appui, se mettre à la disposition de la Commission des requêtes du G.:. O.:., etc. (3). »

(1) *Bulletin du G.:.-O.:.* p. 295.

(2) *Ibid.*, p. 265.

(3) *Ibid.*, p. 475.

**« Nos candidats l'ont emporté presque partout.  
Notre contingent se trouve accru. »**

Le F. : Amiable, membre du Conseil de l'Ordre, et orateur du Convent, dans le discours de clôture :

« Telle a été la lutte qui vient de finir, lutte qui s'est terminée par l'éclatant triomphe de la cause républicaine, par l'effondrement des partis de réaction, par le lamentable échec de la politique papale (1).

« Malgré, ou peut-être à cause même de cet acharnement (contre nous), *nos candidats l'ont emporté presque partout*, et notre contingent dans la représentation nationale, déjà considérable, se trouve sensiblement accru. Je salue donc, au nom de l'Assemblée générale du Grand-Orient, les francs-maçons qui sont aujourd'hui les élus du suffrage universel. Nous sommes profondément heureux de leur réussite (2). »

On voit que le Convent, c'est-à-dire le *Comité central des élections* et la *Franc-Maçonnerie en général* sont heureux de recueillir ce qu'ils ont semé.

#### IV

#### FONCTIONNEMENT DE LA FRANC-MAÇONNERIE COMME GRANDE MACHINE ÉLECTORALE AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS DE 1898.

Aux élections législatives de 1893, la Franc-Maçonnerie, nous l'avons vu, travailla vigoureu-

(1) Nous avons vu que le F. : Bonnet n'est pas du même avis que le F. : Amiable.

(2) *Bulletin du G.-O.*, 1893, p. 561.

sement *comme organisation électorale*. Aux dernières élections de 1898, elle agit plus ouvertement encore et avec plus de passion.

**Convent de 1897, qui précède les élections.**  
« **Convent de la veillée des armes.** »

Entendez comment le F. : Dequaire, membre du Conseil et une des illustrations de l'Ordre, définit le Convent de 1897 qui précède les élections; il l'appelle « le *Convent de la veillée des armes*, de cette veillée d'armes un peu agitée à l'approche d'une période électorale (1). » C'est dire d'une façon pittoresque et énergique que le Convent allait devenir plus que jamais le **Comité central des élections** pour toute la France, et un *Comité très agissant*.

Nous allons montrer rapidement son action avec le caractère spécial de violence qu'elle revêt.

**La question des fonds électoraux :  
trésor de guerre des prochaines élections.**

Le Convent de 1897, comme celui de 1892, s'occupa de la question importante des *fonds électoraux*, le nerf de la guerre. Voici ce qu'en dit le F. : Adrien Durand, président de la Commission de propagande: « Une question s'est encore posée dans la Commission de propagande, c'est celle qui concerne le *trésor de guerre des prochaines élections*. A cet égard, la Commission s'est déclarée

(1) *Compte rendu des travaux de l'Assemblée générale*, 1893, p. 445.

**prête à seconder l'action du Conseil de l'Ordre.....**  
L'argent est le nerf de la guerre; nos ennemis en possèdent beaucoup, il nous en faut au moins un peu; notre cause triomphera, mais..... il faut un peu d'argent..... Que le Conseil se préoccupe d'en trouver (1). » Pour trouver cet argent, on n'eut pas à discuter longuement comme en 1892. En effet, le Convent de 1894 avait adopté, après d'orageux débats, un *impôt de un franc* par membre actif de toutes les Loges pour la Commission de propagande; le rapporteur de cette Commission, le F.: Maréchaux, ne fit donc que « demander instamment le maintien de la cotisation personnelle au taux fixé par le Convent de 1895 et confirmé par celui de 1896 (2) ».

### **Impôt voté comme en 1892.**

Ce qui fut voté par l'assemblée.

Les fonds recueillis eurent la même destination qu'en 1892: la propagande électorale par la parole: conférences, tenues blanches, et par la presse: brochures, journaux (3).

### **Question du programme à imposer aux candidats. Discussion orageuse.**

Nous arrivons maintenant à la séance du Convent où eut lieu, sur cette question électorale, la

(1) *Compte rendu des travaux de l'Assemblée générale*, 1893, p. 181.

(2) *Ibid.*, p. 171.

(3) Notons à ce sujet les paroles suivantes du F.: rapporteur: « Nous avons été saisis d'une proposition..... tendant à la création « d'un journal destiné à combattre

discussion la plus importante et la plus mouvementée, celle du *programme à imposer aux candidats*.

Depuis les élections de 1893, les francs-maçons du Gr.-Or. :. avaient marché; ils sont devenus de plus en plus antireligieux et ils ont évolué aussi, déjà au Convent de 1896 et en plein à celui de 1897, *vers le socialisme* (1). Ils veulent donc imposer désormais à tous les candidats FF. :. un

### **Programme antireligieux à outrance et nettement socialiste.**

C'est ce qui ressort de la séance que nous allons analyser. Il est bon que les Français sachent à quoi les députés francs-maçons sont forcés de s'engager actuellement dans leurs Loges par-dessus la tête de leurs électeurs et en se moquant de ce que veut ou ne veut pas le peuple. On verra aussi combien les orateurs du Convent se gênent peu pour dire que

l'action funeste exercée par les organes du clergé, notamment par la *Croix* ». Il dit que la création d'un journal maçonnique quotidien ne serait guère possible et ferait tort à d'autres journaux qui sont maçon. :. sans le dire. — Ces attaques contre la *Croix* et les *Croix* sont très fréquentes et prouvent combien ces journaux font du bien.

(1) Il serait curieux d'étudier le phénomène de transformisme à la Darwin qui s'est opéré dans la Maçonnerie française depuis vingt à trente ans — opportunisme d'abord, puis radicalisme et maintenant enfin socialisme accentué, et dans ses discours, et dans ses actes. Elle nomme pour président du Conseil de l'ordre le F. :. Lucipia, socialiste, ex-communard, elle le nomme aussi président du grand Convent de 1897 et l'acclame avec enthousiasme quand, à la dernière séance, il s'écrie : « Vive à jamais la République démocratique et sociale! »

les Loges doivent avoir toute action et tout pouvoir sur les élections et sur les élus. Nous citons l'essentiel des discours et des résolutions. Nous en tirerons ensuite les conclusions.

**Thème de la discussion : un vœu des loges parisiennes. — Programme minimum.**

Le thème de la discussion est un vœu des Loges de la région parisienne :

« Le Congrès des LL. de la région parisienne :

» En présence de l'alliance manifeste des ministres actuels de la République avec la réaction (1),

» Attendu qu'il y a la plus grande urgence à faire tomber le masque derrière lequel s'abritent de pseudo-républicains.....

» Pour ce motif, décide :

» Les réformes à effectuer de toute urgence sont les suivantes :

» 1<sup>o</sup> Séparation des Eglises et de l'Etat ;

» 2<sup>o</sup> Revision de la Constitution pour la nomination du Sénat par le suffrage universel ;

» 3<sup>o</sup> Suppression des Congrégations ;

» 4<sup>o</sup> Impôt sur le revenu global et progressif (2). »

### **Objections.**

#### **Tentatives de conciliation.**

Le Président de la Commission des vœux :

« La Commission des vœux croit qu'il serait

(1) M. Méline était au pouvoir.

(2) *Compte rendu*, 1897, p. 225.



difficile, dans les conditions où la lutte va s'engager dans les départements, de forcer les candidats qui vont se présenter comme franc-maçons à soutenir ce programme, sous peine de manquer à leur devoir maçonnique. »

Le F. : Alphonse Bouyer, membre de la Commission des vœux :

« MM. : FF. :., voici ce qui s'est passé à la Commission des vœux. Elle s'est dit : Le Convent s'est déjà prononcé : 1<sup>o</sup> sur la séparation des Eglises et de l'Etat ; 2<sup>o</sup> sur la revision de la Constitution et la nomination du Sénat par le suffrage universel ; 3<sup>o</sup> sur la suppression des Congrégations..... cela a été voté une douzaine de fois, au moins ; 4<sup>o</sup> sur l'impôt global et progressif qui a été voté l'année dernière..... La Commission n'avait pas à examiner ces divers points qui ont déjà été admis par les Convents précédents. Il s'agissait de faire un *programme minimum* (1) à l'usage des candidats qui voudraient se recommander de la Franc-Maçon. :. ; lorsqu'un franc-maçon se présente, il doit savoir les résolutions qui ont été prises par les Convents..... *c'est à sa Loge de prendre des mesures* pour l'empêcher de se présenter ou le faire échouer, s'il ne porte pas à son programme la solution des questions qui ont été indiquées par le Convent.

» Nous avons vu un autre danger ; nous nous sommes dit qu'il y a des FF. :. qui admettent tous

(1) On appelle ici *programme minimum* les revendications qui viennent d'être énumérées et que demandent les Loges parisiennes, parce que bien des FF. :. entendent aller plus loin encore et veulent, par exemple, la suppression du Sénat et de la présidence de la République.

ces points, qui peuvent les défendre, mais *qui se garderaient bien de les imprimer ou de les faire afficher* (1). »

Et le F. : Bouyer pense qu'il y aurait lieu de faire de la *conciliation* et de ne pas prendre une mesure générale.....

D'autres ne sont pas de cet avis, et l'on pressent déjà que l'intransigeance l'emportera.

### **La conciliation échoue** **« Il y a de faux frères. »**

Le F. : Morin :

« J'estime qu'à la veille des élections, il est d'un intérêt capital *que le Convent indique ses intentions*..... Il est extrêmement important que, surtout en province, on connaisse parmi les candidats maçons ceux qui sont républicains et ceux qui ne le sont pas..... *il y a de faux frères*.....

» C'est pourquoi, mes FF. :., je demande qu'on admette le *programme minimum* qui nous permettra de reconnaître les bons candidats non seulement francs-maçons, mais réellement républicains. »

Stimulés par ces paroles, les francs-maçons du Convent vont aller de l'avant sans hésiter.

**Un programme très violemment antireligieux et socialiste est adopté à mains levées.**

Les FF. : Thiébaud et Souchet présentent, sous forme d'amendement, la proposition suivante dont

(1) *Compte rendu des travaux*, 1897, p. 227.

le président donne lecture : « LE CONVENT DE 1897 DEMANDE QUE TOUS LES CANDIDATS FRANCS-MAÇONS S'ENGAGENT EN FACE DE LEURS LOGES RESPECTIVES A SOUTENIR TOUTES LES LOIS ANTICLÉRIQUES, SOCIALISTES ET OUVRIÈRES (1). » — La Commission des vœux déclare se rallier à cette proposition — qui, on le voit, est nettement antireligieuse et *socialiste*. — Puis la proposition est adoptée à mains levées par le Convent.

Un membre signale les graves dangers d'un pareil programme. « Avec cette formule, il n'y a pas un candidat républicain qui puisse tenir debout dans le pays. »

Mais un membre de l'assemblée, d'un esprit pratique évidemment et réfléchi, signale les graves inconvénients qui peuvent résulter de ce qu'on vient de voter.

Le F. : Julien :

« MM. : FF. :., j'ai peur, en vérité, que nous n'entrons dans une voie bien dangereuse. Républicains nous sommes et nous voulons le triomphe de la république, mais ce n'est pas en votant des formules comme celle que nous venons d'adopter, que nous ferons quelque chose d'utile : je considère, au contraire, que cela nous ferait courir *les plus graves dangers*. On vous présente un programme..... qui comprendra toutes les lois républicaines, toutes les lois socialistes..... mais avec une pareille formule, où irons-nous? Nous sommes,

(1) *Compte rendu des travaux*, p. 234.

nous aussi, des partisans d'une démocratie progressiste, vous le savez bien ; mais ne prenez pas des formules aussi vagues, aussi inquiétantes, aussi troublantes dans lesquelles nos adversaires pourraient trouver tous les éléments pour combattre les meilleurs républicains. *Avec cette formule, il n'y a pas un candidat républicain qui puisse tenir debout dans ce pays.* Dans bien des départements on ne peut pas se présenter ainsi devant les électeurs..... ; *la majeure partie des électeurs n'est pas au point que vous pourriez croire,* et c'est une nécessité impérieuse que celle qui consiste à ne se présenter qu'avec les idées qui sont celles de la majeure partie des électeurs républicains..... mais non avec des doctrines..... qui éloigneront tout le monde (1). »

### **Comment conjurer ce danger ?**

En face de ces objections si graves, si bien résumées, en face du danger réel et fréquent d'une *déclaration publique du socialisme*, etc., danger pour la République et pour le succès même des élections, que va faire le Convent ?

Quelle réponse va-t-il donner à ces objections, quelle solution à ces difficultés ?

### **Hypocrisie et improbité maçonniques.**

Une réponse, une solution tout à fait dignes de l'hypocrisie et de l'improbité maçonniques.

(1) *Compte rendu des travaux*, p. 235 et 236.

**Les candidats francs-maçons s'engageront en loge à soutenir le programme, mais sans le dire à leurs électeurs..... qui seront dupés.**

C'est tout simple : on décrétera que les candidats francs-maçons devront, *en face de leurs Loges* et dans un écrit au Conseil de l'Ordre, s'engager à voter un jour, comme députés, toutes les lois anticléricales et socialistes..... mais qu'ils n'auront pas à l'afficher publiquement, à le dire à leurs électeurs, ils pourront le cacher à ceux-ci et se déclarer même (langage maçonnique fort usité) très respectueux de la religion et de la liberté.

Le bon peuple électeur sera dupé, mais tant pis pour lui.

**Cette politique scélérate est impudemment proclamée et prônée. — On l'appelle de l'habileté.**

Voilà ce que l'on proclame sans vergogne à l'assemblée générale des FF.:. de 1897.

Ecoutez le F.:. Guillemot :

« Si vous *affichez* même ce programme minimum dont on vous parlait tout à l'heure, il se produira que beaucoup de républicains essaieront de mener la lutte sans vous.

» En 1887, nous soutenions, dans le département de la Haute-Garonne, la candidature d'un de nos FF.:. qui a siégé au Conseil de l'Ordre, le F.:. Calvinhac..... Qu'avons-nous demandé à Calvinhac ? *D'afficher*, sur tous les murs de la Haute-Garonne, une déclaration, *un programme*, une profession de foi démocratique *socialiste* comme

elle était dans son cœur ? Assurément, non !..... Il n'a pas été question dans son programme d'un seul des articles qu'il est question d'imposer à tous nos candidats. Il est nécessaire que nous agissions avec une *habileté* d'autant plus grande que nos adversaires sont plus forts, plus nombreux.

« Oui, *au sein des Loges*, exigeons du candidat qu'il signe d'abord la déclaration philosophique du Conseil de l'Ordre (1), demandons-lui qu'il signe le *programme minimum* que vous aurez élaboré, mais ne lui demandons pas davantage..... S'il manquait de parole, nous aurions toujours le temps de lui infliger la flétrissure qu'il mériterait (2).

**Nouvel exposé de la politique scélérate : le candidat s'engage vis-à-vis de sa loge et du Conseil de l'Ordre ; mais aucune déclaration publique n'est exigée de lui.**

Ces mêmes pensées sont exprimées d'une façon plus précise encore par le F. : Souchet, qui répond directement aux objections formulées précédemment.

« Le F. : SOUCHET. — Le F. : Julien disait qu'il pourrait y avoir danger pour la république ; mais il se trompe, ou il n'a pas entendu les termes de mon amendement. J'ai dit que le candidat franc-maçon devait s'engager, *non par affiches* sur les

(1) Cette déclaration philosophique, qui se trouve dans le *Compte rendu du G.-O.*, fascicule de juillet 1897, p. 15, est simplement une profession de libre pensée.

(2) *Compte rendu des travaux*, 1897, p. 232.

murs d'une commune ou d'une circonscription, mais s'engager *vis-à-vis de sa Loge*. Par conséquent, la plus grande latitude est laissée aux Loges pour faire ce qu'elles croiront devoir faire pour le succès de leurs candidats. Il y a une question de principe qui nous tient au cœur; nous voulons que les Loges sachent que les hommes qu'elles soutiendront, *lorsqu'ils seront à la Chambre* (si les électeurs veulent bien les y envoyer), *voteront, toutes les fois qu'il en sera présenté, des lois anti-cléricales, des lois socialistes, des lois foncièrement républicaines, des lois protégeant le travailleur, des lois protégeant les pauvres et les petits. Mais nous ne demandons rien qui puisse compromettre les candidatures des maçons que les Loges voudront soutenir. Je crois qu'il ne peut rester maintenant la moindre équivoque.* »

« Le F. : GUILLEMOT. — Après la déclaration qui vient d'être faite, je crois que nous allons être bien d'accord. Le F. : Souchet entre tout à fait dans mes vues en disant qu'*aucune de ces déclarations ne devra être exigée publiquement* du candidat (1). »

Tout cela est, en effet, très clair d'hypocrisie et d'escamotage du vote des électeurs.

**Et si les engagements pris à la Loge ne concordent pas avec les promesses faites aux électeurs par leur futur député ?**

Mais voici, au cours de la discussion, un franc-maçon méticuleux qui se mêle de faire intervenir :

(1) *Compte rendu des travaux, 1897, p. 236.*

inconsidérément, dans la question, la *volonté des électeurs*, que, de fait, ses frères avaient entièrement oubliée, en n'imposant au futur député, pour ses votes, que les seules décisions de la Loge.

« En admettant la théorie de la Commission, interrompt le F. : Barthélemy, le candidat maçon qui aura accepté le programme minimum (le programme des Loges parisiennes), mais qui aura promis moins à ses électeurs, se verra dans l'obligation, *ou de ne pas tenir la promesse qu'il aura faite à ses électeurs, ou de manquer de parole au Conseil de l'Ordre* (1). »

### On se moque des électeurs.....

On ne daigne pas répondre à cet interrupteur importun, pas un seul mot..... tant il semble évident à tous que, en regard des promesses signées à la Loge, il n'y a aucun compte à tenir des promesses qu'on pourrait avoir faites par hasard à de profanes électeurs, et du mandat qu'on a reçu d'eux.

**On est « franc-maçon d'abord, député, ministre, président de la République ensuite ».**

La Franc-Maçonnerie qui, suivant une parole célèbre, « doit être la maîtresse et non la servante des partis politiques (2) », doit être aussi très évidemment la maîtresse et non la servante du suffrage universel.

(1) *Compte rendu des travaux*, 1897, p. 232.

(2) *La République maçonnique*, 30 avril 1882.



Nous lisons à ce sujet dans le *Bulletin maçonnique* : « Le franc-maçon doit être citoyen ; il a pour devoir de traduire en actes dans la vie profane les enseignements reçus dans la Loge. Quand la confiance de ses citoyens l'appelle au périlleux honneur des charges publiques, il ne doit point se dérober. Mais il doit *être franc-maçon d'abord*, candidat, conseiller de la cité, député, sénateur, ministre, président de la République ensuite (1). »

**Conclusion de la discussion. — Vote du Convent pour la duperie colossale des naïfs électeurs français.**

Tout étant ainsi bien entendu et bien conclu pour la duperie colossale des naïfs électeurs français, il n'y avait plus qu'à en diriger la formule que le Convent s'empressa de voter.

La voici :

« Le Convent de 1897 demande que tous les candidats aux élections prochaines, se réclamant de l'appui de la Fr.·.-Maç.·., remettent au Vénérable de leur Loge, qui la transmettra au Conseil de l'Ordre, une déclaration signée de leurs principes philosophiques et de leurs principes politiques, qui devront être : les premiers, en conformité avec la déclaration récente du Conseil de l'Ordre ; les seconds, au moins conformes au programme politique minimum du Congrès des Loges parisiennes.

« L'AFFICHAGE DE CETTE DÉCLARATION NE POURRA ÊTRE EXIGÉ D'AUCUN CANDIDAT (2). »

(1) *Bulletin maçonnique*, 1889, p. 267.

(2) *Compte rendu des travaux*, 1897, p. 237.

C'est l'affichage de cette décision du Convent de 1897 qui devrait se faire dans toutes les communes de France.

## V

### LA FRANC-MAÇONNERIE ET LES ÉLECTIONS DE 1898 (suite) — LES ORATEURS DU CONVENT SONNENT LA CHARGE POUR LA FUTURE BATAILLE.

L'importante question du programme électoral étant réglée, il ne restait plus aux orateurs du Convent, — suivant l'expression imagée d'un membre du Conseil de l'Ordre que nous avons déjà citée, — il ne leur restait plus « qu'à mettre le feu au ventre » des FF. . ., à sonner vigoureusement la charge pour la future bataille.

Plusieurs FF. . . de marque et d'autorité le font, chacun des jours et surtout le dernier de la session parlementaire..... maçonnique.

Quelques citations seulement.

**« La Maçonnerie marchera unie à la bataille  
du mois de mai prochain. »**

Le président de la Commission de propagande :  
« MM. . . FF. . ., nous touchons..... à une heure très grave pour la Maçonnerie et pour la république; mais nous sommes convaincus que, si la Maçonnerie aborde la lutte électorale avec son esprit traditionnel de liberté et, comme le disait si bien..... notre président, de tolérance (1), si

(1) Tolérance signifie ici que les FF. . . doivent marcher à main dans la main avec les socialistes les plus avancés.

elle sait englober, dans la grande famille et la grande armée qui va lutter, toutes les fractions dignes de ce nom du parti républicain, elle aura la victoire. La seule chose que nos ennemis pourraient souhaiter ardemment, ce serait notre division, mais je suis convaincu que la Maçonnerie n'en voudra aucune; elle marchera unie à la bataille du mois de mai prochain, qui, j'en suis persuadé, sera une victoire (1).» (*Applaudissements.*)

Le rapporteur de la même Commission de propagande n'est pas si rassuré; son coup de clairon, très retentissant aussi, a plutôt un son lugubre.

**« Lutte terrible..... inquiétudes poignantes.....  
existence de la Maçonnerie en péril! »**

« Nous sommes à la veille d'une bataille, MM.:. FF.:., *qu'il faut gagner*, car, s'il n'y a pas là pour nous une question de vie ou de mort, il y a pour le progrès humain..... le danger d'un ajournement indéfini suivi d'un recul d'un siècle peut-être..... Jamais le parti clérical ne s'est montré aussi avide, aussi effronté, aussi astucieux..... Nous allons entrer dans une lutte terrible, qui sera, je le crains, pour l'honneur de notre siècle, le triomphe de l'or: l'or de la monarchie, l'or de l'empire, l'or de l'Eglise, l'or des Congrégations! Sommes-nous armés pour ce combat?

» Ne vous y trompez pas, MM.:. FF.:., dans cette bataille, nous avons un double devoir: il ne s'agit pas seulement de défendre la liberté pour laquelle

(1) *Compte rendu des travaux*, septembre 1897, p. 182.

nos pères ont versé leur sang, nous avons aussi à protéger *l'existence de la Maçonnerie* dont la garde nous est transmise.

» Et croyez bien que si la république avait le dessous, la Maçonnerie succomberait avec elle car, dans la lutte, nous serons l'objectif.

» Ces inquiétudes, inquiétudes poignantes que nous devons vous révéler, nous n'avons pu les taire à nos frères du Conseil de l'Ordre..... Nous vous demandons donc, MM. : FF. :., de les inviter avec nous à tout tenter et à tout faire pour mettre notre Ordre à l'abri du péril.

» Nous faisons notre devoir, MM. : FF. :., faites le vôtre (1) ! » (*Applaudissements prolongés.*)

Après tous les autres, à la séance de clôture du Convent, le F. :. Louis Lucipia, membre du Conseil de l'Ordre et du Conseil général de la Seine, président du Convent, ancien membre de la Commune, vient à son tour pousser à l'action. Avec l'autorité exceptionnelle que lui donnent tous ses titres, il ne se contente pas de mettre le feu ..... de *chauffer les élections*, il les chauffe à blanc :

**« De l'action..... Il ne faut pas craindre de se dire socialiste, de s'unir aux socialistes..... Vive la République démocratique et sociale ! »**

« MM. : FF. :., jamais Convent n'a mieux montré combien vous êtes actifs, jamais Convent n'a mieux montré combien vous êtes disposés à l'action..... Je suis convaincu, MM. : FF. :., que cette agitation,

(1) *Compte rendu des travaux*, septembre 1897 p. 176 et 177.

qui surpassait celle des Convents antérieurs, tient à ce que nous sommes à la veille de la grande bataille et que, malgré vous, la chaleur du combat vous a entraînés.....

» Eh bien ! oui, MM. FF., c'est bientôt la bataille, la grande bataille qui décidera du sort de la République..... J'ai la certitude que cette bataille sera acharnée. C'est alors qu'il ne faudra pas se départir..... de l'union nécessaire entre tous les maçons, entre tous les républicains, pour faire face à l'ennemi. (*Applaudissements prolongés.*)

» C'est alors, MM. FF., qu'il faudra quelquefois faire taire ses préférences personnelles pour ne songer qu'à l'intérêt général. (*Bravos.*) C'est alors qu'il ne faudra pas avoir peur des mots ; c'est alors qu'il ne faudra pas craindre les épithètes distinctives, qu'il ne faudra pas croire que parce qu'on aura dit qu'on est socialiste on est un ennemi de la société. (*Applaudissements.*) Celui-là seul est un ennemi de la société qui précisément n'est pas socialiste. (*Nouveaux applaudissements.*) En somme, MM... FF., le socialisme n'est pas autre chose que la doctrine enseignée dans nos ateliers. c'est la doctrine maçonnique de l'altruisme.....

» Je suis convaincu que, comme toujours, la Franc-Maç. fera son devoir ; mais cette fois encore, elle a un devoir plus considérable : il faut que son action se développe, il faut que sa propagande soit plus active, qu'elle soit incessante, qu'on sente que nous voulons, quand même, le triomphe de la République. (*Vifs applaudissements.*)

» Permettez à votre président, avant de clore les travaux, de résumer en un seul mot tout ce qui

a été dit..... un mot qui doit être la devise de la Franc-Maç.:., s'inspirant du grand révolutionnaire Danton : De l'action, toujours de l'action et encore de l'action! (*Applaudissements.*) MM.:.FF.:., vive à jamais la République démocratique et sociale (1). » (*Applaudissements prolongés.*)

### Résultats de cette campagne électorale si ardente.

Le Convent de 1897 a terminé ses travaux. Il a fonctionné vigoureusement comme Comité central des élections : fonds électoraux, programme, feu sacré mis au cœur des FF.:.; rien n'y a manqué.

Les membres du Convent, délégués de toutes les Loges de France, sont allés porter leur ardeur partout, et les Loges, en qualité de *Comités locaux*, ont dû mener la campagne électorale avec plus d'acharnement, plus de passion que jamais.

Quel a été le résultat de tous ces efforts ?

### On ne se vante pas des succès comme en 1893.

Nous remarquons d'abord qu'au Convent de 1898, qui suit les élections, on n'affiche pas les mêmes airs de triomphe qu'en 1893. On ne dit pas comme alors : « Nos candidats *l'ont emporté presque partout..... et notre contingent dans la représentation nationale se trouve sensiblement augmenté.....* Nous sommes profondément heureux de leur réussite. »

(1) *Compte rendu des travaux*, septembre 1897, p. 299 et 310.

**On parle de l'action des loges.**  
**« Partout nous sommes descendus dans l'arène. »**

Sans doute on déclare encore très nettement que les Loges ont agi, que dans certaines circonscriptions *elles ont fait les élections*. Par exemple, dans le *compte rendu* d'une séance du Conseil de l'Ordre (5 septembre, p. 3), au cours du récit d'une fête maçonnique de Valence, je lis : « Le F.°. Paul Faure (député d'Orange) a remercié les maçons, disant que, *grâce à l'union des Loges, la Franc-Maçonnerie a triomphé dans le Vaucluse contre la réaction.* »

Au Convent même de 1898, on parle à différentes reprises de « *l'influence considérable de la Franc-Maçonnerie dans les dernières élections* ». Entendez le rapporteur de la Commission de propagande : « Le Conseil de l'Ordre a, cette année, comme les années précédentes, plus même que les années précédentes, multiplié brochures et conférences..... Au moment des élections, vous savez MM.°. FF.°, quelle a été, *non pas officiellement, mais d'une manière effective néanmoins*, l'œuvre de la F.°.-M.°. *Partout nous sommes descendus dans l'arène (1).....* »

**Mais la victoire a-t-elle couronné tant d'efforts ?**

Ainsi, l'action de la Franc-Maçonnerie s'est trouvée partout, partout les Loges sont descendues dans l'arène électorale et ont mené la cam-

(1) *Compte rendu des travaux*, septembre 1898, p. 276.

pagne vigoureusement; on ne saurait en douter. Mais les résultats, les succès ont-ils correspondu à tant d'efforts?

**Sombres pronostics réalisés.  
Tristesses maçonniques.**

Ou bien, par hasard, quelque chose des sombres pronostics de certains orateurs se serait-il réalisé? Quand l'un d'eux disait: « Avec cette formule (ce programme), *il n'y a pas un candidat* qui puisse tenir dans ce pays. » Quand un autre parlait de ces « *inquiétudes poignantes* »?

Eh bien! oui, après tant d'efforts et de travail pour chauffer les élections, les chauffer à blanc, elles n'ont pas réussi tout à fait au gré des Loges, Le rapporteur lui-même de la Commission de propagande l'avoue — discrètement — comme il convient. Après avoir dit: « Partout nous sommes descendus dans l'arène; » il ajoute d'un ton mélancolique « *et si parfois nous avons reçu des coups*, nous avons eu aussi la satisfaction d'en porter..... (1) » Puis viennent deux lignes de points, c'est-à-dire deux ou peut-être vingt lignes de faits et de pensées qu'il convient de cacher absolument au regard des profanes..... Vous vous rappelez peut-être certaines statues de l'antiquité: l'artiste, désespérant de pouvoir rendre l'expression de douleur d'un de ses héros, jette un voile sur sa figure. Ainsi le *compte rendu* voile-t-il derrière une série de points les tristesses maçonniques.

(1) *Compte rendu des travaux*, 1898, p. 276.



**De fait, bien des fils de la Veuve et même neuf membres du Conseil de l'Ordre ont été rejetés par le suffrage universel.**

De fait, malgré l'évolution de la Franc-Maçonnerie vers le socialisme, pour obtenir un regain de popularité, malgré les fonds électoraux et les programmes, malgré les travaux du Convent de septembre 1897, consacrés presque entièrement à préparer les dernières élections, *un assez grand nombre* de fils de la Veuve des plus marquants, des plus qualifiés et même (gémissez, gémissez, gémissez!) *neuf membres du Conseil de l'Ordre* ont été rejetés par le très ingrat et très inintelligent suffrage universel (1).

## VI

### CONCLUSION A TIRER DE CES ÉTUDES SUR LA FRANC-MAÇONNERIE.

Quelles conclusions avons-nous à tirer de ces études sur la Franc-Maçonnerie et spécialement du dernier fait que nous venons de signaler ? Les francs-maçons eux-mêmes vont nous les insinuer.

**Première conclusion : le mouvement populaire de répulsion contre les francs-maçons comme francs-maçons s'accroît ; les FF.°. eux-mêmes l'avouent.**

Le F.°. Poulle, membre du Conseil de l'Ordre, disait déjà au grand Convent de 1893, dont il était président :

(1) *La Franc-Maçonnerie démasquée* (juin 1898) donne le nom des francs-maçons qui ont échoué aux dernières

« MM.:. FF.:., je crois être votre interprète à tous en félicitant chaleureusement tous nos FF.:. francs-maçons qui ont été victorieux dans le scrutin de la Chambre des députés. Gloire aux vainqueurs! dit-on; j'y ajouterai: Gloire *aux vaincus*. Les vaincus, MM.:. FF.:., ont tenu bravement le drapeau de la République, le drapeau de la Maç.:., *car s'ils ont succombé, ce n'est pas comme républicains qu'ils ont succombé, c'est comme francs-maçons* (1). »

Voilà donc le président de l'assemblée générale des francs-maçons qui constate et certifie lui-même, déjà en 1893, un certain éloignement du suffrage universel, un certain mouvement de répulsion populaire *contre les francs-maçons comme francs-maçons*.

Aux élections de 1898, ce sentiment instinctif de dégoût, d'hostilité, de répugnance, n'a fait que s'accroître et gagner du terrain. C'est là ce qui explique l'échec précisément de ces fr.:.-maç.:. plus marquants, plus qualifiés et des membres du Conseil de l'Ordre, qui sont connus facilement et sûrement des électeurs comme affiliés à la secte.

La lumière commence donc à se faire, grâce à Dieu; les sectaires commencent à être connus, et, par suite, à être jugés comme ils le méritent.

élections; ils sont soixante-deux, sans compter une quinzaine qui avaient renoncé à la lutte. Mais il y a eu aussi des sièges gagnés par les FF.:. Dans l'ensemble, nous croyons qu'ils sont moins nombreux que dans la Chambre précédente, bien qu'il y ait plus de députés radicaux et socialistes. Une bonne partie de ceux-ci lâchent maintenant de se passer de l'appui de la Fr.:.-M.:. pour se faire élire.

(1) *Bulletin du G.-O.:.*, août-septembre 1893, p. 265

**Puisse la répulsion devenir générale.**

Puissent ces dispositions répulsives devenir générales et se trouver enfin au cœur de tous les Français. Ce serait le salut du pays.

**Les motifs ne manquent pas.**

Et certes, les motifs de répulsion ne manquent pas. Il suffit de savoir et de dire à tous : — ce qu'ont fait, ce que veulent et ce que sont ces sectaires.

*Ce qu'ils ont fait.....* Depuis vingt ans de leur règne, que de ruines ! Quelle déchéance matérielle, financière, morale, de notre chère France ! A cause d'eux, par leur influence néfaste, la discorde, la guerre religieuse persévèrent parmi nous..... ; le peuple n'est pas hostile à la religion, eux seuls soufflent la haine et empêchent la pacification.

*Ce qu'ils veulent* pour l'avenir, les vandales, nous le savons : — la destruction complète de ce qui reste encore en France de liberté, de dévouement héroïque, d'honnêteté !

*Ce qu'ils sont.....* nous l'avons vu aussi et nous l'avons prouvé : — des esclaves de leur Loge et des dupeurs du peuple. Ils promettent à leurs électeurs n'importe quoi, et puis ils se moquent des promesses faites, pour voter toujours à la Chambre suivant le mot d'ordre du G.-O. :..

**Folie d'élire de tels hommes !  
aux prochaines élections, plus de francs-maçons !**

Ce serait donc un véritable acte de folie pour

qui est renseigné d'élire des hommes si funestes à notre pays, des hommes plus sectaires et plus révolutionnaires que jamais, des hommes plus que jamais esclaves, plus que jamais hypocrites et trompeurs d'après les instructions mêmes du Gr.-Or. : *Plus de francs-maçons!* tel devra être le mot d'ordre de la prochaine consultation nationale.

**Autre conclusion importante, provoquée par la splendide organisation électorale des francs-maçons.**

Une autre conclusion importante à tirer de notre étude sur la Franc-Maçonnerie nous est inspirée par ce que la fédération maçonnique du Gr.-Or. a de bon, j'allais dire d'admirable : l'union des FF. entre eux et surtout leur splendide *organisation électorale!* Ces *Comités locaux* (les Loges) parlant, travaillant, agissant d'une façon persévérante, non interrompue; puis le *Comité central* (le Convent) avec sa session parlementaire de septembre, et se continuant par le Conseil de l'Ordre durant toute l'année. Tout cela organisé et agissant en vue de faire arriver au Parlement, c'est-à-dire au pouvoir, le plus possible de francs-maçons.

**Et en regard, du côté des bons Français  
.....rien en ce genre!**

En face de cette organisation merveilleuse des sectaires, des malfaiteurs (nous savons que ce mot n'est pas trop fort), qu'y a-t-il du côté des

**bons Français, des catholiques ? Rien ou presque rien en ce genre.**

**Nous avons des hommes de talent, de cœur, des œuvres, des associations particulières admirables de dévouement.....**

Nous avons, certes ! des hommes de talent, d'intelligence, de cœur ; nous avons des hommes de dévouement et de vertu plus, beaucoup plus que nos adversaires. Dans notre Eglise de France, il y a des associations exceptionnellement fortes et prospères : notre clergé catholique, nos œuvres et Sociétés laïques : conférences de Saint-Vincent de Paul, cercles et patronages ouvriers ; il y a les œuvres de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enfance, du Vœu national où des millions sont recueillis et dépensés chaque année ; il y a les Congrégations et Ordres religieux qui embrassent tous les genres de travaux, d'abnégation et de sacrifices pour le bien et le soulagement des corps et des âmes. Ce qui se dépense là d'héroïsme et de vertu est incalculable.

**Mais ces œuvres sont à la merci des FF. ., tout-puissants à cause de leur organisation électorale.**

Mais toutes ces œuvres particulières, toutes ces associations — qui s'interdisent en général complètement le domaine électoral et politique — peuvent être supprimées et détruites d'un trait de plume gouvernemental, dû à l'influence d'une seule association : la Congrégation laïque du Grand-

Orient, parce que celle-ci est une association *électorale* qui, comme telle, devait conquérir et a conquis de fait la puissance publique et la domination sur tout le pays.

**Une association, une organisation électorale semblable, cette œuvre, la plus importante de toutes, n'existe pas du bon côté!**

Et une œuvre électorale semblable, une organisation électorale, une association électorale avec Comité central et Comités locaux couvrant toute la France, cette œuvre capitale la plus importante, la plus efficace dans ses résultats généraux sur le pays, la plus nécessaire de toutes, cherchez et regardez bien, celle-là précisément n'existe pas du bon côté!

**En 1885, elle allait se fonder.....  
Elle fut empêchée par des frères!.....**

En 1885, elle allait se fonder. Un homme politique d'un splendide talent, d'un catholicisme à toute épreuve, avait pris l'initiative de cette œuvre, de cette association politique et électorale qui étendrait bientôt son action sur toute la France. Il en avait courageusement lancé dans la presse l'idée et le plan, résolu de s'en faire le chef, comme O'Connell en Irlande ou Windthorst en Allemagne, ..... Il y a sujet, vraiment, quand on y réfléchit, pour tout catholique français, de pleurer des larmes de sang que cette œuvre indispensable, œuvre de salut, œuvre providentielle, ait été attaquée, combattue, et enfin empêchée par des

frères, par ceux précisément qui avaient le devoir strict de l'encourager, de la seconder, de s'y associer (1.)

**Que maintenant du moins se fonde cette association électorale des patriotes et qu'elle prospère pour le salut de la France!**

Est-ce que, maintenant du moins, une semblable association électorale ne devrait pas s'établir? Faudra-t-il donc en laisser le monopole, et, par suite, le monopole du pouvoir à nos adversaires?

Au dernier Convent maçonnique de 1898, le F.: Massé, rapporteur de la Commission de propagande, disait:

« Je vous ai parlé de l'influence de notre Ordre dans les dernières élections. Cette influence est considérable: mais il faut, s'il est possible, que, dans les batailles de demain, elle soit plus grande encore. Une organisation comme celle que nous rêvons nous rendrait invincibles. Mais elle ne peut

(1) Des évêques même (on peut le rappeler maintenant, puisque c'est de l'histoire déjà ancienne), des évêques même, ont combattu *l'union catholique* et ont contribué à son avortement. Cette opposition épiscopale est vraiment incompréhensible autant qu'affligeante. Comment des évêques, qui ne peuvent pas eux-mêmes se mettre à la tête d'une action politique et mener la campagne électorale, ont-ils eu l'idée d'empêcher des hommes publics, bons chrétiens, d'assumer un rôle propre à eux, et d'établir ce qui devait devenir en définitive une *association électorale pour la défense des intérêts religieux et sociaux au Parlement*? — Une opposition si désastreuse ne se produirait plus sans doute de nos jours.

**se faire en un jour: il faut y travailler de longue main, garder avec un soin jaloux le secret sur les décisions que nous prenons..... Le jour de la bataille venu, nous étonnerons nos adversaires par la justesse et la rapidité des coups que nous porterons (1). »**

Ces paroles seraient mille fois plus vraies pour les catholiques unis aux autres bons Français, une fois que, au lieu de rester impuissants par l'isolement, ils sauraient se concerter et s'organiser.

Faudra-t-il donc que, plus capables, plus honnêtes, plus pleins de dévouement et d'esprit de sacrifice que d'autres, nous périssions et la patrie avec nous, parce que nous n'avons pas, comme le camp des ennemis de Dieu et de la France, une action commune, une organisation, une *association électorale*, s'étendant comme un réseau sur tout le pays pour le conduire au salut?

(1) *Compte rendu des travaux*, septembre 1898, p. 281.

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

## PREMIÈRE PARTIE

---

### LES FRANCS-MAÇONS INTOLÉRANTS

- I. *L'opinion publique et les francs-maçons.* — Plaidoirie d'un membre du Grand-Orient. — Réponse. 1
- II. *Les francs-maçons et le pouvoir en tous temps et tous pays.* — Témoignage de M. Louis Blanc. — La grande Révolution et les FF.°. — Les Révolutions de 1830 et de 1848. — Le second Empire et le 4 septembre. — Omnipotence actuelle des francs-maçons. « *L'Etat, c'est nous* » ..... 5
- III. *Prétendue tolérance des francs-maçons.* — Statuts du Grand-Orient *autrefois*. — Les FF.° d'aujourd'hui : sectaires haineux. — « Culte de l'athéisme aussi intolérant que le plus intolérant des cultes religieux. » (F.° Francolin) — Proclamations de haine et d'intolérance *des Convents* : — 1885. « Les croyances sont une véritable infirmité dans l'esprit humain. » — « La Franc-Maçonnerie, association professionnelle des libres penseurs. » — 1891. « Chimères des religions disparues. » — 1892. « Cléricalisme, éternel ennemi. » — 1895. « Les pratiques religieuses nuisibles au perfectionnement de l'humanité. » — Tartuferie des francs-maçons. — 1898. « OEuvre de dépression intellectuelle que poursuit l'Eglise. — Empreinte atrophiante des dogmes catholiques. » ..... 14
- IV. *Haine et intolérance « légiférante » des francs-*

<i>maçons.</i> — Athéisme officiel. — Enseignement laïcisé. — Divorce. — Religieux expulsés. — Persecutions contre le clergé. — Prêtres sac au dos. — Impôts iniques contre les Congrégations, etc., etc.	26
V. <i>Despotisme des francs-maçons.</i> — « Le lycée, l'école laïque pour vos enfants, ou la révocation. » — « Le lycée, l'école laïque, au moins pendant vos dernières années d'étude, ou bien point de diplôme, point de carrière pour vous. » — Pourquoi tout cela ? — « L'instruction religieuse doit disparaître de la France. » — Pourquoi, surtout, veut-on forcer les jeunes Français à passer leurs dernières années d'étude dans les lycées de l'État ? — Afin de tuer la foi en eux et d'en faire des libres penseurs.....	28
VI. <i>Vandalisme des francs-maçons.</i> — Le monopole : accumulation de ruines. — Pourquoi ? — Fureur antireligieuse : « L'éternel ennemi. » — Les Congrégations religieuses. — Haine implacable et féroce. — Les détruire toutes, vandalisme brutal, insensé. — Pourquoi ces attentats sont-ils permis ? — Parce qu'il s'agit « d'êtres anonnants, antisociaux, antihumains » ! — Les traits caractéristiques de <i>l'esprit maçonnique</i> actuel, d'après M. Jules Lemaitre, de l'Académie française.....	31
Pétition contre les francs-maçons.....	38



## DEUXIÈME PARTIE

### LES FRANCS-MAÇONS POLITICIENS

« Nous proscrivons toute discussion politique », disent-ils. « Mentez, mentez. » (VOLTAIRE).....	41
I. <i>Les francs-maçons politiques. Preuves : leurs</i>	

<i>aveux en Loge : « La Franc-Maçonnerie est une institution politique. » « Ce que nous avons mission de faire uniquement : la politique, notre rôle, notre objectif avoué »</i> .....	43
<i>— Petite histoire vécue : un F. : philosophe et un F. : juif politicien</i> .....	45
II. <i>Les francs-maçons politiques. — Preuves : les faits. — La puissance politique des FF. : — Entendez leur langage trop vrai. — Les francs-maçons dirigent la politique du pays. — Parlement maçonnique. — Pouvoir exécutif maçonnique. — Majorité du Conseil des ministres, depuis 1880, maçonnique. — Aux ministères les plus importants : des francs-maçons sectaires. — Le Grand-Orient, maître en France des gouvernants et des gouvernés. Comment? Les FF. : membres du Parlement convoqués, mot d'ordre donné. — Mot d'ordre et orientation politique du G. : O. : imposés aux ministres et au pays</i> .....	46
III. <i>Les francs-maçons politiques. — Leur politique brutalement militante. — Les lois dites anticléricales. — Politique d'agitation et de violence des FF. : : Le boulangisme. — Les Loges mènent campagne ouvertement contre l'élection du général Boulanger. — Malgré les efforts désespérés des FF. :, l'homme « au cheval noir » est élu. — Les francs-maçons atterrés. — Scènes de pugilat à la Loge la République démocratique. Le tronc de la Veuve vidé. — Le boulangisme au grand Convent de 1890. — Les anciens boulangistes, députés et sénateurs, sont exclus de la Franc-Maçonnerie</i> .....	54
IV. <i>Politique très actuelle des francs-maçons. — Les FF. : soutiennent de toutes leurs forces le ministère Bourgeois (1895). — Les FF. : combattent à mort le ministère Méline (1897)</i> .....	63
V. <i>Les francs-maçons, dans leurs Convents, se mêlent de tous les actes politiques possibles concernant le pays. « L'État, c'est nous. » — Suite des vœux adoptés par le Convent de 1898. — Concluez : « Nous proscrivons toute discussion politique. »</i> .....	68



## TROISIÈME PARTIE

### LA FRANC-MAÇONNERIE GRANDE AGENCE ÉLECTORALE

*Action maçonnique sur les élections.* « Jamais, disent-ils, nous ne présentons un candidat à quelque élection que ce soit. » — Il s'agit d'examiner la question dans toute sa généralité. — La Franc-Maç. est-elle une grande agence électorale?

73

I. *La Franc-Maçonnerie, grande agence électorale. Première preuve : le nombre étonnant de sénateurs et de députés francs-maçons.* — Il ne devrait y avoir qu'un député franc-maçon, et ils sont plus de deux cents! — Les 25 000 électeurs francs-maçons sont représentés au Sénat et à la Chambre autant que quatre millions d'électeurs ordinaires! — Envahissement maçonnique. — Que faut-il conclure? — L'action électorale, objectif principal des FF. — Comité central des élections, le Convent, Comités régionaux : les Loges. — Activité, acharnement, manœuvres des FF. aux élections. — Cette formidable organisation électorale, les francs-maçons eux seuls l'ont.....

74

II. *L'action et l'organisation électorale des FF. prouvées par des documents maçonniques.* — Le Grand-Orient de Belgique dès 1855. — L'action électorale des Loges et leurs succès en France d'après les FF. — Le Dr Desprès au Conseil municipal de Paris. — Donc, de l'aveu des FF., la Franc-Maçonnerie est une grande officine électorale.....

81

III. *Fonctionnement de la Franc-Maçonnerie comme grande machine électorale aux élections législatives de 1893.* — Le Convent, Comité central des élections pour toute la France. — Son rôle.

— En 1892, avant les élections, le Convent traite d'abord la question des *fonds électoraux*, le nerf de la guerre. — Un impôt extraordinaire est proposé « pour la lutte maçonnique contre les ennemis de la Franc-Maçonnerie et de la République ». — L'impôt extraordinaire est voté à une immense majorité; — il doit servir exclusivement à la propagande électorale. — Le Convent, Comité central, discute le *programme* à imposer aux candidats. — Programme plus radicalement antireligieux que jamais. — Quelques FF.: s'y opposent. — Les violents l'emportent, leur programme est imposé à tous les futurs députés. — Politique de haine et d'intolérance. — Dernier coup de clairon pour exciter les FF.: à la lutte électorale. — Après le Convent de septembre 1892, le Conseil de l'Ordre continue et dirige l'action électorale. — Il envoie, peu de jours avant les élections, une circulaire secrète à toutes les Loges de France. — Activité des Loges aux élections elles-mêmes. — Résultats de tous ces efforts. — Le Convent de 1893 les constate. — « Nous venons de livrer bataille. » — Les francs-maçons ont-ils bien lutté? ont-ils gagné du terrain? — « La Franc-Mac.: a joué un rôle décisif dans cette grande bataille électorale. » — « Un certain nombre de Loges ont réussi à faire les élections dans leurs régions. » — « Nos candidats l'ont emporté presque partout. Notre contingent se trouve accru. ».....

85

IV. *Fonctionnement de la Franc-Maçonnerie comme grande machine électorale aux dernières élections de 1898.* — Le Convent de 1897 qui précède les élections. — « Convent de la veillée des armes. » — La question des *fonds électoraux*. — Trésor de guerre des futures élections. — Impôt voté comme en 1892. — Question du *programme* à imposer aux candidats, discussion orageuse. — Thème de la discussion : un vœu des Loges parisiennes, programme minimum. — Objections. — Tentatives de conciliation. — La conciliation échoue : « Il y a de faux frères. » — Un programme très violemment antireligieux et socialiste est adopté à mains levées. —

Un membre signale les graves dangers d'un pareil programme. « Avec cette formule, il n'y a pas un candidat républicain qui puisse tenir debout dans le pays. » — Comment conjurer le danger? — Hypocrisie et improbité maçonniques. — Les candidats francs-maçons s'engageront *en Loge* à soutenir le programme, mais, sans le dire à leurs électeurs..... qui seront dupés. — Cette politique scélérate est impudemment proclamée et prônée. — On l'appelle de *l'habileté*. — Nouvel exposé de la politique scélérate : le candidat s'engage vis-à-vis de sa Loge et du Conseil de l'Ordre, mais aucune déclaration publique n'est exigée de lui. — Et si les engagements pris à la Loge ne concordent pas avec les promesses faites aux électeurs par leur futur député? — On se moque des électeurs. — On est « franc-maçon d'abord, député, ministre, président de la République ensuite ». — Conclusion de la discussion : vote du Convent pour la duperie colossale des naïfs électeurs français. 100

V. *La Franc-Maçonnerie et les élections de 1893*

(suite). — Les orateurs du Convent sonnent la charge pour la future bataille. — « La Maçonnerie marchera unie à la bataille du mois de mai prochain, » — Lutte terrible. — Inquiétudes poignantes..... « Existence de la Maçonnerie et péril. » — « De l'action..... il ne faut pas craindre de se dire socialiste, de s'unir aux socialistes..... Vive la République démocratique et sociale! » — *Résultats* de cette campagne électorale si ardente? — On ne se vante pas des succès comme en 1893. — On parle de l'action des Loges. — « Parlout, nous sommes descendus dans l'arène. » — Mais la victoire a-t-elle couronné tant d'efforts? — Sombres pronostics réalisés. — Tristesses maçonniques. — De fait bien des fils de la Veuve et même (gémissez!) neuf membres du Conseil de l'Ordre ont été rejetés par le suffrage universel..... 114

VI. *Conclusions à tirer de ces études sur la Franc-Maçonnerie*. — Première conclusion : le mouvement populaire de *répulsion contre les francs-maçons* comme francs-maçons s'accroît. — Les

FF.: eux-mêmes l'avouent. — Puisse la réputation devenir générale! Les motifs ne manquent pas. — Folie d'élire de tels hommes! Aux prochaines élections : *plus de francs-maçons!* — Autres conclusions importantes provoquées par la *splendide organisation électorale* des FF.: — En regard du côté des bons Français.... rien en ce genre! — Nous avons des hommes de talent, de cœur.... des œuvres, des associations particulières admirables de dévouement, d'héroïsme.... — Mais ces œuvres sont à la merci des francs-maçons tout-puissants à cause de leur organisation électorale. — Et une association, une *organisation électorale* semblable, cette œuvre la plus importante de toutes.... n'existe pas du bon côté! — En 1885, elle allait se fonder.... Elle fut empêchée par des frères!.... — Que maintenant, du moins, s'établisse cette association électorale des patriotes et qu'elle prospère pour le salut de la France!..... 121







---

Imprimerie P. FÉRON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard.

---